

An illustration of a diver in a dark blue wetsuit and yellow fins, carrying a yellow buoy, collecting various pieces of marine litter. The diver is shown in two positions: one swimming and reaching for a white cup, and another crouching on the seabed to pick up a dark tire. The seabed is light green and yellow, with dark green seaweed and a red crab. The water is a gradient of blue and green. Other pieces of trash like a plastic bottle, a plastic bag, and a coffee cup are scattered around.

2022 - 2027

PLAN D'ACTION FÉDÉRAL SUR LES DÉCHETS MARINS

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE	3
GLOSSAIRE DES TERMES.....	4
1. INTRODUCTION.....	6
Problème	6
Le premier plan d'action.....	10
2. OBJECTIFS ET RÔLE DU PLAN D'ACTION FÉDÉRAL POUR LES DÉCHETS MARINS.....	11
Élaboration du deuxième plan d'action	11
Objectifs.....	11
Rôle de plan d'action	11
3. ACTIONS	12

PRÉFACE



“

Les déchets plastiques sont l'une des plus grandes menaces pour la nature et la biodiversité des mers et océans. Les déchets tuent la faune, affaiblissent les écosystèmes et nuisent à la pêche et au tourisme. La mer du Nord est la plus grande réserve naturelle de notre pays. Pourtant, beaucoup de déchets et de plastique s'y retrouvent et une partie de ceux-ci s'échouent sur nos plages. Il est donc urgent d'agir ! Pour réduire la quantité de déchets dans nos mers et océans, nous prenons des initiatives à tous les niveaux. Par exemple, il existe un accord historique sous l'égide de l'UNEA pour développer un instrument international contraignant qui mettra fin à la pollution plastique. En outre, il y a un nouveau plan d'action régional d'OSPAR sur les déchets marins, un plan d'action au sein de l'IMO pour lutter contre la pollution par les navires et le plan d'action pour une pollution zéro au niveau européen. Nous prenons également nos responsabilités au niveau national. Le nouveau plan d'action fédéral dépend de la coopération entre les différents partenaires. Nous ne pouvons pas lutter seuls contre les déchets. Chacun doit faire sa part et ensemble, nous pouvons faire la différence.”

VINCENT VAN QUICKENBORNE,

VICE-PREMIER MINISTRE ET MINISTRE DE LA JUSTICE ET DE LA MER DU NORD

“

Les déchets marins sont un problème tenace mais heureusement évitable. C'est le résultat d'une culture du jetable. Une culture que nous pouvons changer ensemble. En mettant sur le marché des produits qui ne sont pas faits pour être jetés. En proposant des produits d'une manière qui invite les gens à les rapporter pour les réutiliser et les recycler. En évitant les produits jetables en tant que consommateurs et en les triant correctement. En utilisant des pratiques de pêche qui ne donnent pas lieu à des déchets dans la mer. Je suis heureuse qu'avec ce plan, nous franchissions une nouvelle étape vers une mer plus propre. C'est nécessaire, car les déchets sauvages causent des dommages importants à la vie végétale et animale. Et tôt ou tard, ça finit littéralement par revenir dans nos assiettes. Le monde entier est de plus en plus conscient que nos mers et nos océans sont essentiels à la vie sur notre planète. Je me réjouis donc qu'avec ce plan, il ne s'agit pas seulement de réparer, mais aussi d'empêcher la pollution de se produire.”

ZAKIA KHATTABI,

MINISTRE DU CLIMAT, DE L'ENVIRONNEMENT, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DU GREEN DEAL



Glossaire des termes

ABRÉVIATION	SIGNIFICATION
AHOEWG	Ad hoc open-ended expert working group
BIN	note d'information politique
BMDC	Belgian Marine Data Center
CEN	Comité européen de normalisation
CEN/TC	Comité européen de normalisation / comité technique
CP	contracting party
cSBO	Recherche fondamentale stratégique pour les clusters
DCSMM	Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin
DG Navigation	Direction générale de Navigation
ECHA	Agence européenne des produits chimiques
EoL	end-of-life
EPR	extended producer responsibility
FAO	Food and Agriculture Organization of the United Nations
FFL	Fishing for Litter
ICES	International Council for the Exploration of the Sea
IDOD	Integrated and Dynamical Oceanographic Database
ILVO	Institut flamand de recherche pour l'agriculture, la pêche et l'alimentation
IMO	International Maritime Organisation
INC	International Negotiating Committee
IRSNB	Institut royal des Sciences naturelles de Belgique
MARPOL	International Convention for the Prevention of Pollution from Ships
MIM	Institut maritime Mercator
MLW	Marine Litter Watch
NBN	Bureau belge de normalisation
NEAES	North-East Atlantic Environment Strategy
ONG	Organisation non gouvernementale
OSPAR	Convention for the Protection of the Marine Environment of the North-East Atlantic
OSPAR ICG-ML	Intersessional Correspondence Group on Marine Litter
OSPAR RAP ML	OSPAR Regional Action Plan on Marine Litter
OVAM	Agence publique des déchets de Flandre
PLUXIN	Plastic Flux for Innovation and Business Opportunities in Flanders
PRF-directive	Port Reception Facilities directive
PVC	Polyvinylchloride
REACH	Système d'enregistrement, d'évaluation et d'autorisation des produits chimiques fabriqués ou importés dans l'Union européenne.



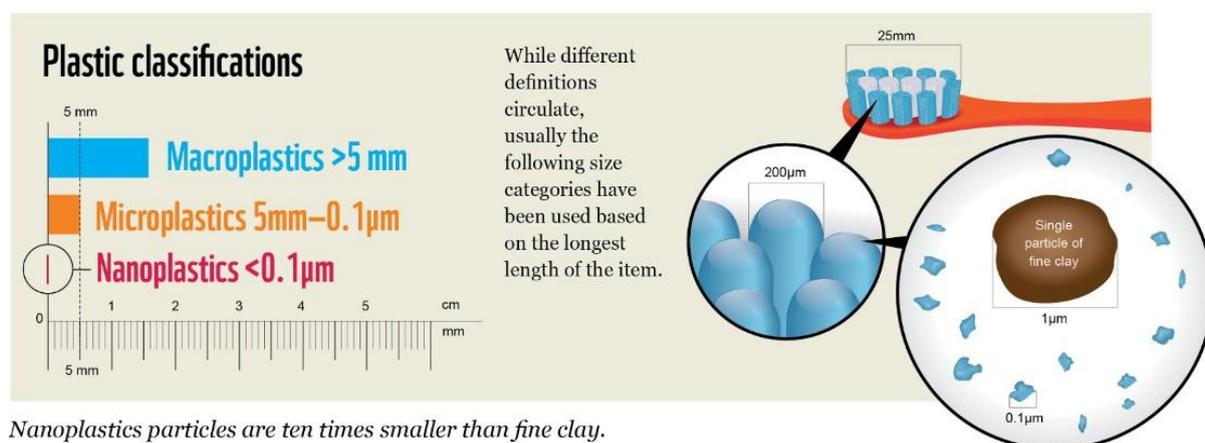
SDG's	Sustainable Development Goals
SMART	Specific, Measurable, Achievable, Realistic, and Timely
STCW-F	Convention internationale du 7 juillet 1995 sur les normes de formation, de délivrance des brevets et de veille pour le personnel des navires de pêche
SUP directive	Single Use Plastics directive
UNEA	United Nations Environment Assembly
UNEP	United Nations Environment Programme
VLAREM	Réglementation flamande sur les permis d'environnement
VLIZ	Institut flamand de la mer
VVC	Vlaamse Visserij Coöperatie
WPIEI	Working Party on International Environment Issues

1. INTRODUCTION

Problème

Alors que les déchets marins étaient autrefois considérés comme un simple problème esthétique, ils sont maintenant surtout connus pour les dommages visibles qu'ils causent aux habitats marins et aux organismes qui y vivent. Toute la vie marine, du plus petit plancton à la plus grande baleine, et aussi les humains à travers la chaîne alimentaire, est affectée par la présence des déchets dans l'eau. Car les déchets sont très répandus dans les mers et les océans et se retrouvent dans toute la colonne d'eau - de débris flottants ou de déchets sur le fond marin – il est difficile éliminer les déchets une fois qu'il a fini dans l'océan.

Un aspect qui est souvent moins mis en avant est la pollution microplastique. Les microplastiques sont omniprésents dans l'environnement et les espaces de vie humains, qu'il s'agisse de l'air que nous respirons, de l'eau que nous buvons ou des aliments que nous consommons. Les microplastiques primaires sont, d'une part, ajoutés aux agents exfoliants et aux cosmétiques. D'autre part, ils sont libérés par l'abrasion de gros objets en plastique pendant la fabrication, l'utilisation ou l'entretien. L'érosion des pneus pendant la conduite ou l'abrasion des textiles synthétiques pendant le lavage en sont des exemples. Les microplastiques secondaires résultent de la dégradation d'objets en plastique plus grands en fragments de plastique plus petits une fois exposés à l'environnement marin. Cela se produit par photodégradation et autres processus d'altération des déchets mal gérés, tels que les bouteilles en plastique jetées ou les déversements accidentels de filets de pêche, par exemple. De plus, les microplastiques peuvent ensuite se décomposer encore davantage en particules encore plus petites appelées nanoplastiques (Fig 1).



Nanoplastics particles are ten times smaller than fine clay.

FIGURE 1: CLASSIFICATION DES PLASTIQUES/CLASSIFICATION PAR TAILLE © HAKAN LOKANĠULU

Les interactions entre les déchets marins et la vie marine ont déjà été documentées dans 851 études et dans plus de 1500 endroits à travers le monde et le nombre de ces études continue d'augmenter (Fig 2). Alors que les oiseaux de mer, les tortues et les mammifères qui mangent ou s'emmêlent dans les déchets ont reçu le plus d'attention (avec un impact documenté sur plus de 700 espèces¹), les effets sur d'autres organismes, tels que les poissons et les invertébrés, deviennent également plus clairs et mieux cartographiés.

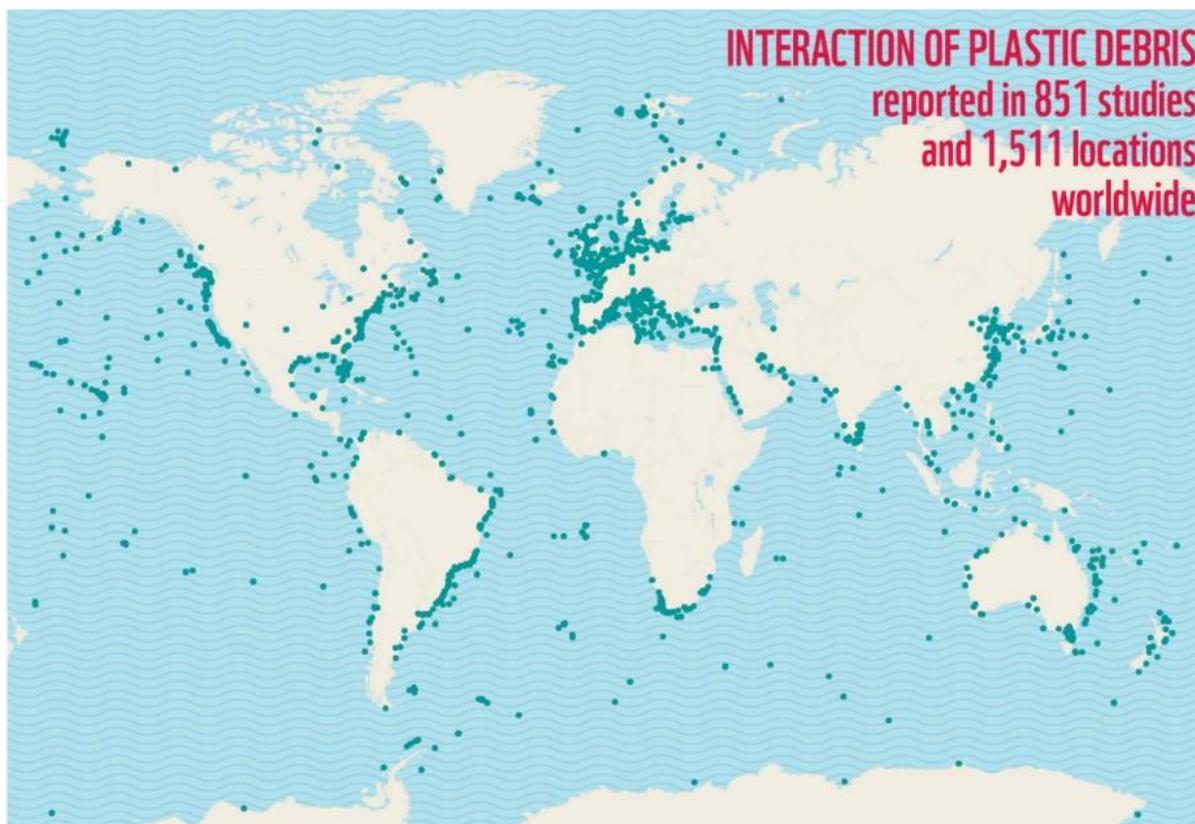


FIGURE 2: CARTE DES INTERACTIONS ENTRE LE PLASTIQUE ET LA VIE MARINE. DLES POINTS SUR LA CARTE MONDIALE FONT RÉFÉRENCE À 1511 SITES SIGNALÉS DANS 851 ÉTUDES (LITTERBASE) © 2022 WWF GERMANY

Bien que les preuves scientifiques actuelles² montrent que les microplastiques ne présentent qu'un risque limité pour le biote, le public pense qu'ils constituent un risque sérieux pour l'environnement et la santé humaine. Par l'ingestion de certains organismes marins, les microplastiques entrent dans la chaîne alimentaire et sont finalement consommés par les humains. En outre, on suppose que les particules de plastique peuvent absorber diverses substances organiques de l'eau de mer et favoriser la résistance antimicrobienne. En outre, les (micro)plastiques contiennent souvent des additifs ajoutés lors de la production, qui ont à leur tour des propriétés toxiques. Les particules de plastique deviennent une concentration de substances nocives et peuvent donc avoir un effet négatif sur les personnes et leur environnement. Des particules microplastiques ont déjà été trouvées dans les excréments humains et provoquent une inflammation intestinale. Une étude récente a même trouvé ces nanoparticules dans le sang humain. Cela implique que les particules pourraient également se propager dans le corps. Cependant, des recherches supplémentaires sont nécessaires pour cartographier l'impact total des plastiques sur la santé humaine.

Les sources et les voies par lesquelles les déchets plastiques se retrouvent dans la mer sont aussi diverses que variées (Fig. 3). Les principales sources sont la pêche, l'aquaculture, le transport maritime, les infrastructures offshore, le tourisme et les loisirs³. Sur terre, les sources les plus importantes sont les déchets des particuliers, de l'industrie, de l'agriculture, la navigation intérieure, les eaux usées non traitées et les rejets pluviaux, le tourisme et les loisirs. Ces déchets se retrouvent ensuite dans nos mers via les ruisseaux, les rivières et le vent.

1 Kühn, S., & Van Franeker, J. A. (2020). Quantitative overview of marine debris ingested by marine megafauna. *Marine pollution bulletin*, 151, 110858..

2 Catarino, A. I., Kramm, J., Voelker, C., Henry, T. B., & Everaert, G. (2021). Risk posed by microplastics: Scientific evidence and public perception. *Current Opinion in Green and Sustainable Chemistry*, 29, 100467.



On estime qu'environ 11 millions de tonnes de déchets plastiques dans l'océan⁴. Cet afflux de déchets pourrait avoir triplé d'ici 2040. Les déchets se retrouvent désormais partout dans le milieu marin ; sur les plages, à la surface de la mer, dans la colonne d'eau, sur les fonds marins et dans les animaux marins. La lutte contre ces déchets plastiques est l'un des défis mondiaux les plus urgents de notre époque et la partie belge de la mer du Nord ne fait pas exception. Les observations montrent qu'une moyenne de 3 875 déchets flottants par km² peut être trouvée. 95,7 % de ces déchets sont constitués de plastique. Sur la ligne de la plage, plus de 130 articles sont trouvés par 100 mètres. Les déchets sur le fond marin sont plus difficiles à mesurer. Lors de la pêche au chalut à perche avec un filet à mailles fines (20 mm de largeur de maille à l'extrémité), un maximum de 4 100 ± 6 500 articles par km² de fond marin a été trouvé dans le filet près de la côte belge, mais il s'agit d'une sous-estimation car tous les déchets ne sont pas capturés⁵.

Pour réduire l'ampleur des déchets marins, plusieurs autorités internationales, l'UE et les conventions marines régionales ont déjà pris des mesures pour identifier et traiter ce problème. Les accords mondiaux les plus importants sont négociés dans le cadre du Programme des Nations unies pour l'environnement (UNEP) et de l'Agence pour la sécurité, la sûreté et la performance environnementale du transport maritime international (IMO).

La directive-cadre Stratégie pour le milieu marin (DCSMM) de l'Union européenne exige des États membres de l'UE qu'ils veillent à ce que "les propriétés et les quantités des déchets marins ne causent pas de dommages à l'environnement côtier et marin". La pollution des mers par les plastiques et les microplastiques est l'un des trois grands domaines de la stratégie sur les plastiques, adoptée par la Commission en 2018 ; la plupart des actions proposées sont directement ou indirectement liées aux déchets marins, y compris dans leur dimension internationale. Les initiatives phares contre la pollution plastique des océans, issues de la stratégie, comprennent la directive sur les plastiques à usage unique et les engins de pêche introduisant une série de mesures ambitieuses, le nouveau plan d'action sur l'économie circulaire et la directive PRF sur les installations de réception portuaires.

Les conventions sur les mers régionales telles que OSPAR et HELCOM, avec leurs plans d'action régionaux renouvelés, permettent d'échanger des expériences, tant au sein des régions qu'entre elles, sur diverses questions d'intérêt commun et mondial, et d'identifier les possibilités concrètes d'améliorer la coopération et la coordination sur les questions de pêche et d'environnement. Une action au niveau belge pour se mettre au travail sur les déchets marins et pour coordonner tous ces différents plans d'action et directives était donc inévitable.

3 Hahladakis, J. N. (2020). Delineating the global plastic marine litter challenge: clarifying the misconceptions. *Environmental monitoring and assessment*, 192(5), 1-11.

4 Lau, W. W., Shiran, Y., Bailey, R. M., Cook, E., Stuchtey, M. R., Koskella, J., ... & Palardy, J. E. (2020). Evaluating scenarios toward zero plastic pollution. *Science*, 369(6510), 1455-1461.

5 Devriese, L. I. en Janssen, C. R. (2022). Note d'information politique : aperçu du paysage de la recherche et des informations scientifiques sur les déchets (marins) et les microplastiques en Belgique. VLIZ Notes d'information sur la politique BIN 2022_001. Ostende. 57 pages <https://dx.doi.org/10.48470/27>

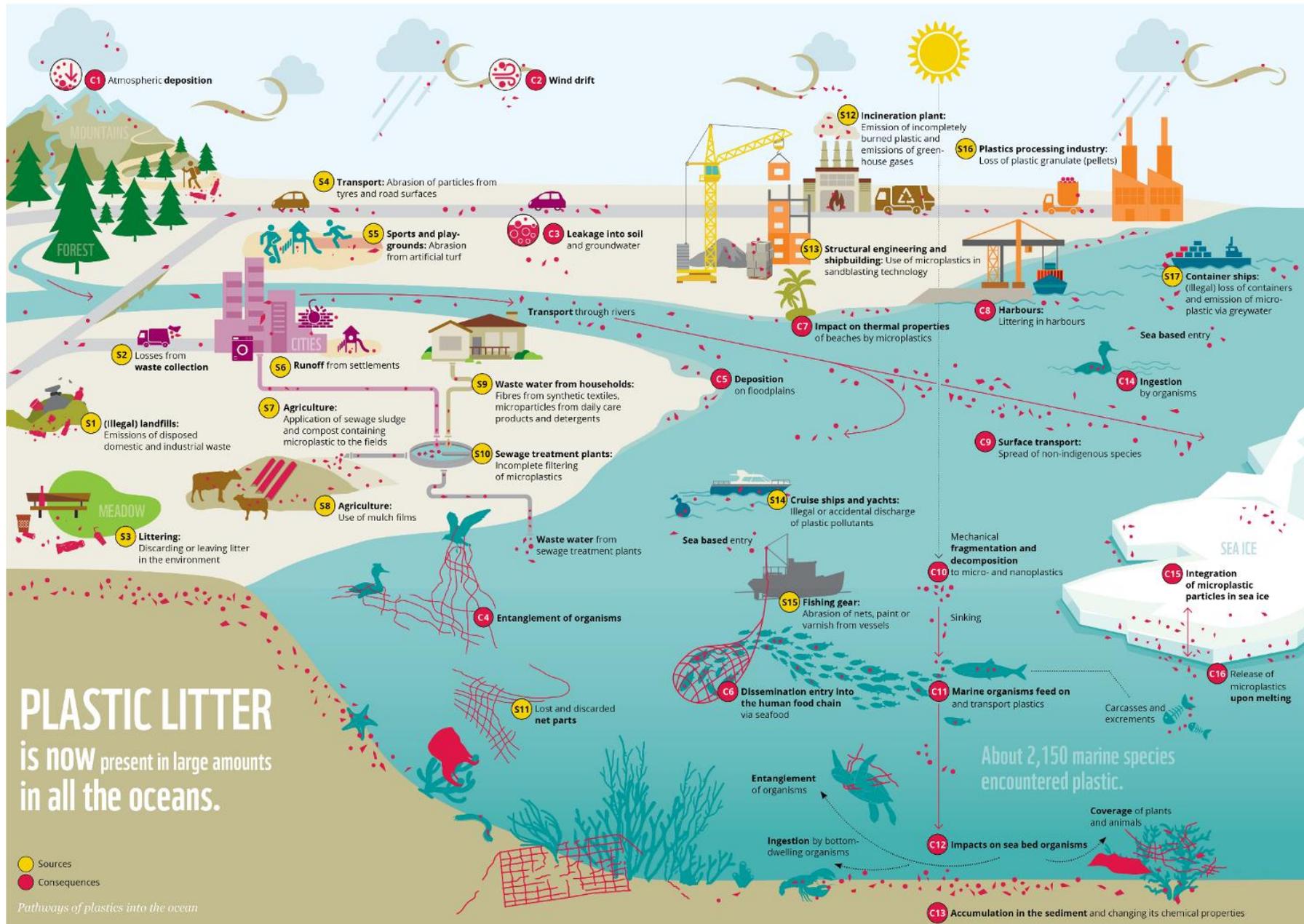


FIGURE 3: SOURCES, VOIES DE DISTRIBUTION ET IMPACTS DES DECHETS MARINS DANS LES OCEANS © ANITA DRBOHLAV /WWF
 PLAN D'ACTION FÉDÉRAL 2022 DÉCHETS MARINS

Le premier plan d'action

Le premier plan d'action fédéral contre les déchets marins rédigé en 2017 était axé sur la lutte contre les déchets marins, qui sont définis comme "toute matière solide produite par l'homme et rejetée directement ou indirectement, intentionnellement ou non, dans le milieu marin". Les déchets marins sont définis comme des déchets générés par les activités en mer et sur terre. Depuis lors, ce plan d'action constitue le principe directeur d'une approche ciblée du problème des déchets marins. Le plan initial contenait un total de 55 actions réparties en sept thèmes: coordination, approche à la source, dépollution, communication & sensibilisation, suivi, supervision & contrôle et coopération. Parmi ces 55 actions, une action prioritaire a été sélectionnée pour chaque thème, qui pourrait apporter la plus grande valeur ajoutée dans la lutte contre les déchets marins.

Parmi les bons résultats du premier plan figurent la création du groupe de travail national sur les «déchets marins», qui coordonne avec toutes les autorités régionales et les municipalités côtières, l'accord avec le secteur des cosmétiques pour l'élimination volontaire des microplastiques, le nettoyage des épaves du West-Hinder, la mise en place de la Fishing for Litter -programme et l'accord de partenariat relatif à la lutte contre la pollution en mer.



FIGURE 4: QUELQUES ACTIONS DU PREMIER PLAN D'ACTION

2. OBJECTIFS ET RÔLE DU PLAN D'ACTION FÉDÉRAL POUR LES DÉCHETS MARINS

Élaboration du deuxième plan d'action

Ce plan d'action renouvelé s'appuie sur l'évaluation du premier plan d'action et ses conclusions et recommandations. Lors de l'évaluation du plan d'action au sein du groupe de travail national sur les déchets marins, des questions ont été posées sur d'éventuelles actions de suivi dans le cadre de l'ancien plan ou de nouveaux domaines d'action nécessitant une action urgente. Le processus de développement de nouveaux thèmes et d'actions spécifiques a été hautement collaboratif. Les membres du groupe de travail national ont ainsi eu la possibilité de soumettre des idées de nouvelles actions. De plus, plusieurs séances de brainstorming ont eu lieu avec divers partenaires externes et fédéraux (DG Navigation, IRSNB, Service politique des produits et Service Chemicals) pour discuter de nouvelles actions. Le champ d'application du plan d'action reste en grande partie le même, à savoir la prévention des macro et micro-déchets, qu'ils proviennent de sources terrestres ou de la mer.

Objectifs

Les objectifs du plan d'action sont les suivants:

- sensibilisation et prise de conscience au problème des déchets marins auprès des passionnés et des utilisateurs de la mer ;
- une réduction active de l'afflux de déchets marins dans la partie belge de la mer du Nord ;
- accroître la connaissance et le suivi du problème des déchets marins en Belgique ;
- se concentrer sur la coordination et la coopération de toutes les initiatives existantes et nouvelles sur les déchets marins en Belgique ;
- mettre en œuvre et contribuer aux directives et initiatives européennes (DCSMM), régionales (OSPAR) et internationales (UNEA) sur les déchets marins.

Rôle de plan d'action

Le plan d'action vise à prévenir les déchets marins provenant de sources terrestres et marines et à éliminer les déchets déjà présents dans le milieu marin. Il s'agit d'un outil flexible qui spécifie les actions à entreprendre pour parvenir à la réduction nécessaire des déchets marins de manière cohérente. Si nécessaire, de nouvelles actions peuvent être ajoutées pendant la durée du plan d'action. De plus, le nouveau plan d'action a été inclus comme mesure dans le cadre du programme de mesures pour les eaux marines belges prévu dans l'application de la directive Natura 2000 et de la directive-cadre stratégie pour le milieu marin. Les évolutions et exigences du cycle DCSMM seront donc également prises en compte. Le plan couvre une période de septembre 2022 à décembre



2027.

Plusieurs acteurs en Belgique sont engagés dans la lutte contre les déchets marins, que ce soit ou non à l'aide d'un plan d'action ou d'un programme. La société civile, le secteur des entreprises et les ONG ont également lancé des actions volontaires. De plus, en Belgique, il existe un riche paysage de recherche d'universités et d'instituts de connaissances qui travaillent sur ce problème et sur l'impact des déchets sur l'environnement.

Compte tenu des objectifs affichés et des différents acteurs, l'accent est mis sur la coopération, où tous les partenaires concernés sont impliqués, nationaux et internationaux, gouvernementaux et industriels, sont invités à assumer leur responsabilité. Après tout, le succès du plan d'action nécessite une approche globale transversale.

En outre, une attention et une énergie considérables ont été consacrées au maintien d'une vue d'ensemble au niveau national, à la coordination entre les différents plans, à l'identification et à la résolution des lacunes et au renforcement des autres plans. Au niveau international, l'expérience et l'expertise belges seront partagées et la Belgique contribuera à des lignes directrices ambitieuses pour contribuer au plan sur les déchets marins. Le plan d'action soutient à la communication des activités liées aux déchets marins et terrestres à l'intérieur et à l'extérieur de la partie belge de la mer du Nord et sert de base à une coopération et une coordination efficaces avec d'autres organisations et processus pertinents.

3. ACTIONS

Chaque action est ensuite rédigée dans des fiches afin de formuler les actions de manière SMART, de sorte que ces actions puissent être plus facilement suivies et évaluées.

Tableau 1 Tableau récapitulatif de toutes les actions

THÈME	DESCRIPTION DE L'ACTION
1 Approche à la source	Stimuler la conception circulaire et les développements dans la gestion des déchets d'engin de pêche
2 Approche à la source	Supprimer progressivement l'utilisation du plomb de pêche dans la pêche à la ligne
3 Approche à la source	Éliminer dolly rope
4 Approche à la source	Élaborer des lignes directrices pour assurer le monitoring et le suivi de la réduction des déchets dans l'aquaculture belge
5 Approche à la source	Élaborer des standards et des normes pour les engins de pêche et d'aquaculture
6 Approche à la source	Élaborer une législation pour l'élimination progressive de l'utilisation des plastiques à usage unique
7 Surveillance/Approche à la source	Surveiller les microplastiques des peintures dans la partie belge de la mer du Nord et identification d'éventuelles mesures correctives
8 Communication	Promouvoir l'initiative Blue Flag pour inciter les plaisanciers à s'engager pour des mers propres



9	Communication	Communiquer activement sur chaque action du plan d'action
10	Communication	Promouvoir la sensibilisation à l'environnement dans la formation des étudiants en pêche
11	Communication	Intégrer la problématique des rejets et des déchets marins dans le cadre de l'examen pour un brevet de pilotage restreint et un complément à un brevet de pilotage général
12	Communication	Sensibiliser le grand public et proposer des solutions aux sources de micro- et nanoplastiques
13	Communication	Élaborer une note d'information politique avec un aperçu des connaissances scientifiques sur les déchets marins et les microplastiques en Belgique
14	Communication	Élaborer une note d'information politique sur le lien entre les microplastiques, l'environnement et la santé publique
15	Nettoyage/communication	Travailler avec les pêcheurs pour garder les mers propres en promouvant le programme Fishing for Litter
16	Nettoyage	Élaborer un plan de gestion des déchets pour les bateaux de plaisance end-of-life
17	Nettoyage /surveillance	Nettoyer les déchets dans et autour des épaves
18	Nettoyage /surveillance	Rechercher les hotspots de déchets et les possibilités de nettoyage en mer
19	Surveillance/communication	Suivre l'état écologique des épaves à travers la campagne Adopt a Wreck
20	Surveillance	Créer une base de données sur les micro-déchets marins conformément aux directives internationales
21	Surveillance	Stimuler la science citoyenne surveillant les déchets sur les plages
22	Surveillance	Cartographier le flux plastique vers la mer
23	Collaboration	Poursuivre et élargir la collaboration avec les régions et les experts scientifiques au sein du groupe de travail national sur les déchets marins
24	Collaboration	Soutenir le deuxième plan d'action régional d'OSPAR sur les déchets marins
25	Collaboration	Contribuer à l'élaboration d'un instrument international juridiquement contraignant pour mettre fin à la pollution plastique, dans le cadre de l'UNEA

1. Stimuler la conception circulaire et les développements dans la gestion des déchets d'engin de pêche

DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>Les engins de pêche perdus en mer constituent un problème au sein de la partie belge de la mer du Nord. Par exemple, l'évaluation intermédiaire du comité OSPAR (OSPAR, 2017) a montré que les déchets échoués sur les plages européennes contiennent beaucoup de filets de pêche et de cordes. Les engins perdus et errants présentent un risque pour de multiples espèces telles que les marsouins communs, les phoques, les oiseaux de mer et les poissons. Ces animaux peuvent être blessés ou s'y empêtrer. De plus, les filets fantômes et autres déchets flottants de la pêche sont souvent constitués de plastique, de sorte que la dégradation des filets et la dispersion de (micro-)particules plus petites deviennent un problème supplémentaire si les filets fantômes flottent et se dégradent en mer pendant une longue période.</p> <p>Dans cette action, l'accent est mis sur la collecte de vieux engins de pêche et le recyclage. Les possibilités de remplacer les engins de pêche synthétiques par d'autres fabriqués en matériaux naturels ou dégradables dans l'eau de mer, le recyclage des engins de pêche, l'introduction d'une consigne sur les engins de pêche ou le marquage des engins de pêche, qui est devenu obligatoire sous l'égide de l'OMI lors du MEPC 78 en juin, seront étudiées plus avant. La mise en œuvre des solutions trouvées sera stimulée.</p>
INTERPRÈTE	Service Milieu marin (SPF Santé publique)
PARTENAIRES POSSIBLES	VVC Oostende, OVAM, Rederscentrale, Sea Fisheries Service, Province de Flandre occidentale, instituts de connaissances tels que ILVO, DG Navigation
IMPORTANCE DE L'ACTION	Encourager la collecte et le recyclage des filets de pêche permettra de réduire cette importante fraction des déchets marins.
DURÉE ESTIMÉE ET DATE DE DÉBUT	Action en cours, les résultats de l'étude documentaire étant disponibles à la fin de 2023. Par la suite, une évaluation annuelle aura lieu pour déterminer si des mesures de suivi supplémentaires pour les projets pilotes sont nécessaires. Action en cours jusqu'à la fin du plan d'action en 2027.
PRODUCTION ATTENDUE	<ul style="list-style-type: none">• Directives de collecte• Programme de recyclage• Mise en œuvre efficace de la directive SUP• Conclusions sur les mesures de prévention examinées
HARMONISATION AVEC LA LEGISLATION ET LES INITIATIVES EN VIGUEUR	<ul style="list-style-type: none">• Directive SUP• Directive PRF• Action au sein d'OSPAR• IMO marquage des engins de pêche



DOCUMENTATION
PERTINENTE

- <https://www.marelittbaltic.eu/documentation>
 - <https://www.curtec.com/nl/nieuws/sponsoring-steun/ghost-fishing-nieuw-leven-voor-verloren-visnetten>
 - <https://www.made-in.be/limburg/visnetten-gesmolten-tot-plastic-boxen/>
 - <https://www.oneplanetcrowd.com/nl/project/90130/description>
-

2. Supprimer progressivement l'utilisation du plomb de pêche dans la pêche à la ligne

DESCRIPTION DE L'ACTION

Jusqu'à aujourd'hui, le plomb est principalement utilisé dans la pêche à la ligne (récréative) pour lester la ligne ou comme poids de lancer, malgré le fait que l'impact négatif de cette matière première sur la faune et la flore a déjà été scientifiquement documenté à de nombreuses reprises. Cependant, la production d'alternatives sans plomb "durables" reste limitée à ce jour en raison de la demande extrêmement faible et de l'absence de réglementation ambitieuse sans ambiguïté qui place la protection de l'environnement au premier plan. En revanche, ces entreprises déclarent pouvoir assurer une montée en gamme rapide dès que la demande augmente (voir [Verleye et Dauwe 2021](#)). En outre, les alternatives sans plomb semblent également capables de remplacer avec succès les poids en plomb sur le plan fonctionnel (voir par exemple [Verleye et Devriese 2019](#) et [Verleye et Dauwe 2021](#) pour un aperçu).

La Belgique soutient [la proposition européenne de restriction de l'ECHA](#) d'interdire la vente de plomb de pêche dans tous les États membres. Si cette proposition n'est pas approuvée, la Belgique prendra l'initiative d'une interdiction nationale. En outre, il est important d'utiliser déjà une approche en profondeur. Une telle approche devrait accroître le soutien aux alternatives sans plomb respectueuses de l'environnement au sein de la communauté des pêcheurs à la ligne (et des magasins de pêche à la ligne). Par exemple, la pêche respectueuse de l'environnement devrait devenir une mentalité standard parmi la nouvelle génération de pêcheurs, ce qui se traduira par un écosystème plus sain.

D'ici la fin 2021, Sportvisserij Vlaanderen et VLIZ ont proposé les points d'action potentiels suivants. En concertation avec les parties concernées, il sera discuté par la suite des mesures qui seront élaborées.

1. Investir dans une **sensibilisation supplémentaire**:

- Articles dans des magazines spécialisés sur la pêche à la ligne et des magazines de clubs ;
- Communication via les médias sociaux et la télévision (TV rurale) ;
- Poursuite de la sensibilisation via les plateformes existantes telles que www.sportvisserijvlaanderen.be www.recreatievezevisserij.be et www.sportvisserijvlaanderen.be ;
- Sensibilisation par l'intendance Sportvisserij Vlaanderen ;
- [Facultatif] Développer des alternatives de plomb de site Web ;
- Participation HengelExpo 2022.

2. **Campagnes d'initiation**:

- Enquêter sur les pistes pour organiser des compétitions hors compétition sans plomb ;
- Explorer des pistes pour organiser des compétitions jeunesse sans plomb ;



- Intégration des substituts du plomb dans la formation d'initiateur de pêche.

3. Rachat:

- Explorer les possibilités de mettre en place un point d'échange où les pêcheurs peuvent échanger du plomb contre des poids de poisson sans plomb respectueux de l'environnement selon un rapport de poids de 1:1 ;
- Goulots d'étranglement :
 - Pénurie de personnel chez Sportvisserij Vlaanderen en raison d'un manque de ressources. Cette voie ne peut être suivie que si un ETP supplémentaire peut être prévu pendant la durée d'un an sur fonds de projet ou via une subvention gouvernementale.
 - Des subventions pour l'achat de poids sont nécessaires, car les alternatives sont plus coûteuses pour l'instant.

4. Label:

- Il est à l'étude si la mise en place d'un label (par exemple « je pêche sans plomb ») peut créer une valeur ajoutée pour accroître l'adhésion des pêcheurs ;
- Convaincre les personnes clés est un élément crucial à cet égard, elles ont une importante communauté de followers sur les réseaux sociaux et peuvent ainsi diffuser davantage le message.

En plus des actions mentionnées ci-dessus, il est également crucial d'avoir un aperçu de la perte historique par rapport à la perte récente de plomb de pêche dans les eaux marines. A cet effet, l'opération de nettoyage en cours de l'**épave du SS Kilmore** dans la partie belge de la mer du Nord représente une **opportunité unique**. Une analyse visuelle (et/ou chimique) **du plomb de poisson retiré** peut fournir des informations sur les types de plomb de poisson et éventuellement sur la période de temps pendant laquelle le plomb a été perdu. C'est pourquoi il est crucial que cette recherche ait lieu avant que le plomb ne soit traité/fondu. De plus, un suivi annuel du naufrage après dépollution (c'est-à-dire t0) est recommandé, afin que les nouveaux apports de déchets (et de plomb) puissent être inventoriés en permanence. Cette recommandation sera incluse dans l'action sur le nettoyage des déchets dans et autour des épaves de navires.

INTERPRÈTE

VLIZ, Sportvisserij Vlaanderen, service Milieu marin, service Politique des produits

PARTENAIRES POSSIBLES

Fédérations de pêche/pêche en bateau, Cabinet de la mer du Nord, Agence du patrimoine immobilier

IMPORTANCE DE L'ACTION

- Minimiser l'afflux de poissons en plomb par la pêche à la ligne et les bannir à long terme (eau douce + salée)
- Mieux comprendre la pollution au plomb « historique » par rapport à « récente » provenant de la pêche à la canne en mer, notamment en contrôlant le plomb de pêche sur les épaves



DURÉE ESTIMÉE ET DATE DE DÉBUT À partir de 2022. En concertation avec les parties concernées, les mesures à développer annuellement seront discutées ultérieurement.

PRODUCTION ATTENDUE

- Utilisation de plomb visiblement réduite dans l'industrie
- Le label est propagé par des organisations clés et différentes personnes clés
- Organisation de compétitions extérieures sans plomb et de compétitions pour les jeunes
- Remboursement et déclaration des quantités de plomb de pêche rachetées
- Rapport sur le plomb de pêche analysé dégagé du SS Kilmore

HARMONISATION AVEC LA LEGISLATION ET LES INITIATIVES EN VIGUEUR

- [Proposition de restriction de l'ECHA](#) pour le plomb dans la grenaille, les balles et les articles de pêche.
- consultatif interparlementaire Benelux du 20 juin 2014 sur la limitation de l'utilisation de substances nocives pour l'environnement dans la pêche et la promotion d'alternatives respectueuses de l'environnement.
- Le Programme de mesures pour les eaux marines belges (2016-2021) mettant en œuvre la DCSMM Art. 13 (État belge 2015) indique que la Mesure 29D stimulera les alternatives au plomb de poisson, contribuant ainsi à la réalisation des objectifs environnementaux de la DCSMM concernant le descripteur 8 « Contaminants ».
- La Commission fédérale de l'énergie, de l'environnement et du climat du 16 mars 2021 (CRABV 55COM 408) indique que des travaux doivent être menés sur la suppression progressive de l'utilisation du plomb de pêche et que cela devrait faire partie du deuxième programme de mesures pour les eaux marines belges. (2022-2027).
- Le lan d'action fédéral pour les déchets marins (État belge 2017) indique, par analogie avec le programme de mesures pour les eaux marines belges, qu'il stimulera également l'introduction d'alternatives au plomb de pêche.
- Le Code flamand de l'Eau (Titre 3 – Chapitre 2 – Article 3.2.1) stipule qu'il est interdit de jeter ou de déposer des objets ou des substances dans les eaux du réseau hydrographique public ou dans les égouts publics, ou de mettre des liquides contaminés ou polluants dans rejeter ou introduire des gaz (à condition qu'un permis soit délivré).
- Le VLAREM II (annexe 2.3.1 « Normes fondamentales de qualité environnementale pour les eaux de surface » ; article 34) catégorise le plomb comme une substance prioritaire et stipule que des mesures doivent être prises pour toutes les substances prioritaires visant à sa réduction progressive, conformément à la décret du 18 juillet 2003 relatif à la politique intégrée de l'eau.
- La résolution 408 (2014-2015) n° 3 sur la restriction de l'utilisation de substances nocives pour l'environnement dans la pêche récréative et la promotion d'alternatives respectueuses de l'environnement (adoptée le 16 mars 2016) vise à promouvoir des alternatives écologiques dans la pêche récréative et à impliquer tous les acteurs concernés. les conséquences néfastes de l'utilisation des plombs en plomb



-
- [Verleye et Dauwe 2021](#) pour un aperçu des autres initiatives (inter)nationales auxquelles cette tâche peut être liée.

DOCUMENTATION
PERTINENTE

- Verleye, T. ; Devriese, L. (2019). Peut-on céder aux poids de lancer sans plomb ? La faisabilité de l'utilisation d'alternatives au plomb de pêche dans la pêche récréative en mer. Notes d'information sur la politique VLIZ , BIN 2019_003. Institut flamand de la marine (VLIZ) : Ostende. ISBN 978-94-920-4380-1. 28 p.
 - Verleye, TJ ; Dauwe, S. (2021). Appui scientifique à une approche nationale visant à éliminer progressivement l'utilisation du plomb dans les pêches à la canne. Notes d'information sur la politique VLIZ, 2021_005. Institut flamand de la marine (VLIZ) : Ostende. 47 p.
 - Voir les publications ci-dessus pour un aperçu complet de la littérature
-

3. Éliminer dolly rope

DESCRIPTION DE L'ACTION

Dolly rope aussi appelé peluches ou plumet de fibres synthétiques est le cordage lâche de fils de plastique bleus ou oranges placées à l'extrémité du chalut à perche qui protège le filet de l'usure due au fait d'être traîné sur le fond marin. Lors du remorquage, ces fibres synthétiques s'effilochent et se fragmentent, provoquant finalement la perte totale en mer de ces fibres, constituées de polyéthylène.

Les plumets de fibres synthétiques sont l'un des déchets les plus courants sur les plages belges. Ils se retrouvent à la mer involontairement ou intentionnellement lors de la pêche ou de l'entretien du filet.

Le projet SPEKVIS (ILVO) a recherché des matériaux alternatifs biodégradables pour le remplissage et la faisabilité de la mise en œuvre. Cette étude a été conclue fin 2014.

Aux Pays-Bas, un vaste projet VisPluivrij « plumets de fibres synthétiques » (2013-2018) et un projet ultérieur « Test phase Biopluis » ont été réalisés en 2020. Pendant la durée du projet, plus de vingt matériaux et conceptions ont été sélectionnés et testés dans la pratique avec le regard critique des parties prenantes à l'intérieur et à l'extérieur du secteur. En fin de compte, il est devenu clair qu'il n'y avait pas une solution alternative ultime qui réponde à tous les souhaits, mais qu'en fonction de la situation, il existe une ou plusieurs solutions pour différents types de pêcheries et de zones de pêche. Par exemple, des bandes de cuir de yak et de caoutchouc synthétique peuvent être utilisées comme alternative aux plumets synthétiques sur les fonds de pêche sablonneux. « Biopluis » semble être une alternative prometteuse qui pourrait être utilisée aussi bien pour les pêcheries sableuses que caillouteuses.

Des alternatives appropriées sont également actuellement recherchées au niveau régional (OSPAR RAP ML). Le nouveau plan d'action régional OSPAR comprend également une fiche spécifique sur le remplissage. Cela se concentrera sur : (1) l'amélioration de la surveillance, (2) la sensibilisation, (3) l'encouragement de l'utilisation des meilleures pratiques et l'amélioration de l'éducation (4) l'harmonisation avec les politiques relatives aux engins de pêche en fin de vie et l'amélioration de l'utilisation d'alternatives.

INTERPRÈTE

Service Milieu marin

PARTENAIRES POSSIBLES

OVAM, service de la pêche maritime, ILVO

IMPORTANCE DE L'ACTION

L'accent est mis ici sur le développement de matériaux durables alternatifs et le changement de comportement. L'élimination progressive des plumets de fibres synthétiques réduira la pollution de la mer du Nord par le plastique.

DURÉE ESTIMÉE ET DATE DE DÉBUT

Début et mise en œuvre en 2024 pour l'examen de l'acquisition éventuelle d'alternatives.

PRODUCTION ATTENDUE

- Brochure ou site web avec d'éventuels matériaux alternatifs
- Sensibilisation à l'industrie de la pêche
- Promouvoir les alternatives



HARMONISATION
AVEC LA
LEGISLATION ET
LES INITIATIVES
EN VIGUEUR

- Directive sur les produits plastiques à usage unique
- Directive-cadre Stratégie pour le milieu marin
- Plan d'action régional OSPAR
- Action C17 du projet C-MARTLIFE

DOCUMENTATION
PERTINENTE

- <https://pureportal.ilvo.be/nl/publications/spekvis-op-zoek-naar-duurzame-alternatieven-voor-spekking> Contacter l'ILVO: Karen Bekaert
 - Projet Plus – vers une alternative durable. Contact : Wouter Jan Strietman (Escadre) <https://www.wur.nl/nl/Onderzoek-Resultaten/Onderzoeksprojecten-LNV/Expertisegebied/kennisonline/VisPluisVrij.htm>
 - <http://www.dollyropefree.com/>
 - Plan d'action régional pour les déchets marins de OSPAR
-



4. Élaborer des lignes directrices pour assurer le monitoring et le suivi de la réduction des déchets dans l'aquaculture belge

DESCRIPTION DE L'ACTION

La pollution plastique en mer augmente dans le monde entier. Chaque année, de plus en plus de plastiques finissent dans les mers et les océans et s'accumulent. Les pratiques de l'aquaculture marine sont loin d'avoir un impact neutre et restent une source de pollution plastique. Les déchets plastiques de l'aquaculture marine peuvent étrangler et tuer la vie marine, se décomposer en microplastiques, avoir un impact négatif sur les expériences récréatives et culturelles et être ingérés par des organismes marins, dont beaucoup sont des espèces cibles commerciales destinées à la consommation humaine (Skirtun et al., 2022).

Au cours de la décennie jusqu'en 2019, la production aquacole marine et côtière mondiale a augmenté de 64 % en volume, contre une croissance de seulement 4 % pour la production de la pêche sauvage au cours de la même période. À mesure que la consommation augmente en raison de la croissance démographique et de l'augmentation de l'apport en protéines, la production aquacole marine devrait encore augmenter - pour plus que doubler d'ici 2050. Par conséquent, la pollution, y compris les déchets plastiques, provenant des pratiques aquacoles devrait également augmenter (Skirtun et al., 2022).

Les plastiques sont largement utilisés dans l'aquaculture d'aujourd'hui, sous diverses formes avec différentes durées d'utilisation prévues en fonction de l'application aquacole. Les exemples incluent les cordes, les bouées et les filets en plastique dans la conchyliculture ; cages en polystyrène, cordes/cordons en plastique et tuyaux en PVC dans la pisciculture ; et les matériaux d'emballage pour les aliments pour animaux et les produits chimiques utilisés dans la pisciculture, ainsi que dans la présentation des produits finis et tout au long de leur chaîne de distribution (Skirtun et al., 2022).

Les larges applications de l'utilisation des plastiques dans l'aquaculture présentent de nombreux potentiels de gaspillage ou de perte, et le problème est exacerbé par la gestion inadéquate des déchets dans le secteur en raison d'un manque de sensibilisation du personnel et du manque d'installations de collecte des déchets dans les ports (Skirtun et al., 2022).

La norme CEN pour les engins de pêche circulaires et les engins d'aquaculture est utilisée sur la conception du matériel du futur en vertu duquel le matériel aquacole devrait être conçu avec une durée de vie maximale, adaptée à la réutilisation et/ou au recyclage et avec un risque minimal de perte, d'abandon ou de mise au rebut avant la fin de vie. Par ailleurs, il est à l'étude s'il est intéressant de mettre en place une responsabilité élargie du producteur (EPR) pour le matériel aquacole.

L'EPR vise à responsabiliser financièrement les producteurs de certains produits



pour la collecte et le traitement des déchets des produits qu'ils mettent sur le marché belge. Elle a également un effet préventif, incitant les industriels à prendre en compte l'écoconception (substances moins dangereuses, facilité de démontage et de recyclage) de leurs produits. En Belgique, cela se préparera également en concertation avec les différentes autorités concernées et le secteur.

Enfin, la pollution plastique due à l'aquaculture ne peut être combattue sans des systèmes adéquats de surveillance et d'application de l'environnement aux niveaux national et régional. Il est examiné dans quelle mesure des conditions supplémentaires dans les permis et les plans de gestion des déchets des parcs aquacoles peuvent contribuer à tenir le pollueur responsable. Il est nécessaire de mieux comprendre la composition, l'origine et les trajets des déchets marins grâce à une analyse plus approfondie des déchets marins sur les plages et les fonds marins.

INTERPRÈTE	Service Milieu marin, IRSNB
PARTENAIRES POSSIBLES	Codevco, VLIZ, ILVO, autorités régionales
IMPORTANCE DE L'ACTION	Bien que l'aquaculture ne soit pas encore courante dans la partie belge de la mer du Nord, il existe encore quatre zones d'activités commerciales et industrielles où l'aquaculture pourrait être possible à l'avenir. Il est important d'avoir de bonnes conditions de base uniformes pour les permis et de permettre à ces activités de se poursuivre de manière circulaire/écologique/sans déchets.
DURÉE ESTIMÉE ET DATE DE DÉBUT	Commencez l'année 2023 avec des recommandations et des lignes directrices. Date de fin 2024 pour la rédaction de l'UPU
PRODUCTION ATTENDUE	<ul style="list-style-type: none">• Aquaculture standard CEN et schéma EPR possible• Met à jour les conditions dans les permis
HARMONISATION AVEC LA LEGISLATION ET LES INITIATIVES EN VIGUEUR	<ul style="list-style-type: none">• Action OSPAR aquaculture• Activités commerciales et industrielles de KB
DOCUMENTATION PERTINENTE	<ul style="list-style-type: none">• Aqualit• Skirtun, M., Sandra, M., Strietman, W. J., van den Burg, S. W., De Raedemaecker, F., & Devriese, L. I. (2022). Plastic pollution pathways from marine aquaculture practices and potential solutions for the North-East Atlantic region. <i>Marine pollution bulletin</i>, 174, 113178



5. Élaborer des standards et des normes pour les engins de pêche et d'aquaculture

DESCRIPTION DE L'ACTION

Selon le Joint Research Centre, 27 % des déchets marins proviennent de la pêche et de l'aquaculture (EP, 2021). Les déchets de l'industrie comprennent des caisses, des bouées et des cages, ainsi que des engins de pêche abandonnés. Les réparations à quai ou à bord des navires où des engins de pêche sont abandonnés accidentellement ou intentionnellement constituent une autre voie de distribution importante.

Comme c'est le cas pour d'autres formes de déchets marins et de plastiques, les solutions doivent être envisagées tout au long du cycle de vie et pas seulement lors de la phase finale d'élimination. Les principaux défis pour les engins de pêche et les engins d'aquaculture du futur sont de concevoir des engins de pêche et des engins d'aquaculture ayant une durée de vie maximale, adaptés à la réutilisation et/ou au recyclage et avec un risque minimum de perte ou d'abandon.

En réponse à ce besoin, le CEN/TC 466 "Pêche, aquaculture et engins de pêche durables" a été établi, qui s'est réuni pour la première fois le 26 novembre 2020. Le nouveau comité technique élaborera des normes de durabilité, de circularité et de gestion du cycle de vie, liées à la pêche durable, à l'aquaculture et aux produits de la pêche. Cela comprend les engins de pêche et de l'aquaculture et leurs composants, la fraîcheur et la commercialisation des produits, ainsi que la durabilité environnementale, sociale et économique des produits de la pêche.

Au sein de la Belgique, Centexbel, en tant qu'opérateur sectoriel pour le NBN, coordonne le comité miroir national du CEN TC466 et transmet la position belge au CEN. Le service Milieu marin participe au comité technique des engins de pêche circulaires et des équipements aquacoles.

INTERPRÈTE

Service Milieu marin, Centexbel

PARTENAIRES POSSIBLES

ILVO, autorités régionales

IMPORTANCE DE L'ACTION

Les normes de conception circulaire des engins de pêche et des équipements d'aquaculture devraient offrir une opportunité à l'industrie de développer des engins de pêche et d'aquaculture de meilleure qualité et plus respectueux de l'environnement qui peuvent être facilement réutilisés ou recyclés en fin de vie.

DURÉE ESTIMÉE ET DATE DE DÉBUT

L'élaboration de la norme CEN est prévue pour 2020, avec une date d'achèvement prévue en mai 2024.

PRODUCTION ATTENDUE

Nouvelle norme CEN sur les engins de pêche et d'aquaculture durables qui peuvent être inclus dans les permis

HARMONISATION AVEC LA LEGISLATION ET LES INITIATIVES EN VIGUEUR

- Normalisation CEN autour de la gestion du cycle de vie et de la conception des engins de pêche
- Action OSPAR autour de la corde Dolly



DOCUMENTATION
PERTINENTE

- Parlement européen, (2021), rapport sur les impacts de la pêche sur les déchets marins
 - Un nouveau CEN TC développera des normes pour la gestion du cycle de vie et la conception circulaire des engins de pêche - CEN-CENELEC (cencenelec.eu)
-



6. Élaborer une législation pour l'élimination progressive de l'utilisation des plastiques à usage unique

DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>Les plastiques sont l'une des principales sources de déchets marins. Certains de ces plastiques proviennent de déchets qui se retrouvent dans la mer via les rivières ou les plages. L'utilisation de plastiques à usage unique a augmenté ces dernières années. Cela a augmenté le risque que certains d'entre eux finissent dans la mer. Afin de nous conformer aux obligations de la directive européenne SUP et de protéger l'environnement marin, nous préparons une législation qui encouragera l'utilisation d'emballages réutilisables ou de produits ayant une durée de vie plus longue et découragera les emballages à usage unique ou inutiles. Nous veillons également à la mise en œuvre et à l'application correctes de cette législation.</p> <p>La législation en cours d'élaboration consiste en partie en des mesures interdisant certains plastiques à usage unique et en partie en des mesures obligeant ou encourageant les secteurs à atteindre des objectifs prédéterminés de prévention et de réutilisation.</p>
INTERPRÈTE	Service politique des produits (SPF Santé publique)
PARTENAIRES POSSIBLES	Autorités régionales, Fédérations et ONG
IMPORTANCE DE L'ACTION	Les mesures doivent ralentir l'afflux de plastiques via les rivières et les plages en visant une réduction de l'utilisation des plastiques à usage unique. De cette façon, nous évitons de polluer la mer avec des (micro) plastiques.
DURÉE ESTIMÉE ET DATE DE DÉBUT	L'action a commencé en 2021 avec la rédaction d'un premier arrêté royal qui a été publié début 2022. Un autre arrêté royal comportant des mesures supplémentaires est en préparation dans le courant de l'année 2022 et sera publié dans le courant de l'année 2023. Les discussions avec le secteur pour de nouvelles mesures visant à fixer des objectifs de prévention et de réutilisation débuteront en 2023.
PRODUCTION ATTENDUE	<ul style="list-style-type: none">• Deuxième décret royal sur la réduction de l'utilisation des produits plastiques à usage unique• Recommandations pour la formulation d'objectifs de prévention et de réutilisation
HARMONISATION AVEC LA LEGISLATION ET LES INITIATIVES EN VIGUEUR	<ul style="list-style-type: none">• RD existant pour la réduction des produits plastiques à usage unique• Accord interrégional sur l'emballage• Directive SUP



7. Surveiller les microplastiques des peintures dans la partie belge de la mer du Nord et identification d'éventuelles mesures correctives

DESCRIPTION DE L'ACTION

De plus en plus d'études montrent que les peintures marines peuvent être une source importante de microplastiques en mer (Turner, 2021 ; Dibke et al., 2021). Dans la seule Union européenne, plusieurs milliers de tonnes de peinture finiraient chaque année dans le milieu marin. La législation de l'UE et de l'OMI impose déjà des restrictions ou des interdictions sur certains composants de peinture tels que le tributylétain et la cybutrine sur les navires marchands et de plaisance. Cependant, la question des microplastiques provenant des peintures n'a pas encore été examinée en profondeur et/ou régularisée.

Les peintures sont des revêtements de surface pigmentés et généralement opaques qui ont des propriétés protectrices et améliorer l'efficacité énergétique du navire. Ils se composent de polymères et d'additifs et sont souvent utilisés pour protéger les coques des navires contre la corrosion et la croissance des balanes et d'autres organismes sous-marins. Les revêtements de protection sont également utilisés sur les structures artificielles en mer (par exemple les éoliennes). En raison de l'usure (force du vent et des vagues), de petites particules de peinture < 5 mm et sont donc immédiatement classés comme microplastiques. Mais aussi lors du retrait de la peinture ou du renouvellement de la couche de peinture d'un navire, des particules peuvent se retrouver dans l'environnement des particules peuvent être libérées dans l'environnement si aucune précaution n'est prise. Dans l'environnement marin, les particules de peinture ont un impact négatif sur la vie marine (Turner, 2021).

La présence de particules de peinture dans les dépôts de sédiments à proximité des chantiers navals, des marinas, des ports, des parcs éoliens et des bateaux de plaisance abandonnés est déjà bien documentée par l'inspection visuelle ou microscopique d'échantillons tamisés (Turner, 2021). En revanche, il existe très peu d'informations quantitatives sur les particules de peinture dans les sédiments marins intertidaux et benthiques plus éloignés des sources ponctuelles clés. Recherches supplémentaires sur la quantité de particules de peinture et leur lien éventuel avec d'autres éléments marins. Les sources de peintures dans la partie belge de la mer du Nord sont importantes pour pouvoir estimer l'impact exact sur l'environnement marin. Des recherches supplémentaires sur la quantité de particules de peinture et les liens éventuels avec d'autres sources marines de peinture dans la partie belge de la mer du Nord sont importantes afin d'estimer l'impact exact sur l'environnement marin.

La proposition de restriction sur les microplastiques actuellement examinée par REACH mentionne bien les peintures, mais celles-ci ne seront accompagnées que d'un mode d'emploi et d'exigences en matière de rapports afin de suivre et de minimiser les émissions dans la mesure du possible. Il est donc clair que des mesures plus directes sont nécessaires. Les propriétaires de bateaux et les compagnies maritimes doivent prendre davantage conscience des impacts potentiels des particules de peinture sur l'environnement et la santé, et les mesures possibles pour isoler, voire capturer, ces particules de peinture doivent



	être mieux identifiées. Il convient également d'envisager des recherches sur l'impact des différents types d'anti-fouling comme protection sur les bateaux de plaisance.
INTERPRÈTE	IRSNB, service Milieu marin
PARTENAIRES POSSIBLES	DG Navigation, ILVO, autorités régionales
IMPORTANCE DE L'ACTION	<p>La proportion de peintures en tant que source de microplastiques dans le milieu marin et leur impact possible semblent être plus importants qu'on ne le pensait initialement. Il y a actuellement peu d'informations disponibles sur la façon de traiter ce problème.</p> <p>Par ailleurs, aucune information n'est disponible sur la présence de particules de peinture dans la partie belge de la mer du Nord, qui est encore fortement utilisée par le trafic. Ces informations sont nécessaires pour quantifier correctement l'impact sur la vie marine.</p> <p>Dans le même temps, la sensibilisation et la recherche d'alternatives ou de méthodes préventives plus respectueuses de l'environnement sont nécessaires pour que les peintures ne finissent pas dans l'environnement.</p>
DURÉE ESTIMÉE ET DATE DE DÉBUT	Début en 2027 avec 2,5 mois pour l'étude de la littérature et 12 mois pour la mise en place de l'expérience et 20 échantillons.
PRODUCTION ATTENDUE	<ul style="list-style-type: none"> • Matériel de sensibilisation sur les sources, les voies de distribution et l'impact des peintures sur le milieu marin. <p>La formulation de recommandations politiques basées sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Étude terminée sur des alternatives plus durables pour réduire la concentration de microplastiques dans les peintures ou leur libération, tant que cela ne nuit pas à l'efficacité énergétique du navire • Données sur les concentrations de particules de peinture à des endroits sélectionnés dans la partie belge de la mer du Nord
HARMONISATION AVEC LA LEGISLATION ET LES INITIATIVES EN VIGUEUR	<ul style="list-style-type: none"> • Proposition restrictive REACH pour les microplastiques ajoutés intentionnellement • Interreg Anemoi
DOCUMENTATION PERTINENTE	<ul style="list-style-type: none"> • Turner, A. (2021). Paint particles in the marine environment: An overlooked component of microplastics. <i>Water Research X</i>, 12, 100110. • Dibke, C., Fischer, M., & Scholz-Böttcher, B. M. (2021). Microplastic mass concentrations and distribution in German bight waters by pyrolysis–gas chromatography–mass spectrometry/thermochemolysis reveal potential impact of marine coatings: do ships leave skid marks? <i>Environmental Science & Technology</i>, 55(4), 2285-2295. • Raclures de coque et revêtements marins comme source de microplastiques (2019), GPML



8. Promouvoir l'initiative Blue Flag pour inciter les plaisanciers à s'engager pour des mers propres

DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>Bien que les bateaux de plaisance n'effectuent souvent que des trajets de durée limitée et que les rejets de déchets soient de moins en moins fréquents, il reste important de sensibiliser les bateaux de plaisance aux mesures nécessaires pour atteindre un bon état écologique du milieu marin.</p> <p>Les bateaux de plaisance ne sont peut-être pas la plus grande source de déchets marins, mais les plaisanciers ont tout intérêt à protéger l'environnement où ils passent leur temps libre et peuvent jouer un rôle dans la réduction des déchets marins.</p> <p>Le Blue Flag Initiative est l'une des récompenses volontaires les plus reconnues au monde pour les plages, les marinas et les opérateurs de vacances en bateau durables. Pour bénéficier du Blue Flag, un ensemble de critères stricts en matière d'environnement, d'éducation, de sécurité et d'accessibilité doivent être remplis et les critères doivent être maintenus. Au cœur des idéaux du Blue Flag vise à connecter le public à son environnement et à l'inciter à mieux connaître son environnement. Il convient donc de proposer et de promouvoir des activités d'éducation à l'environnement, en plus de la mise à disposition d'informations pertinentes sur le site en termes de biodiversité, d'écosystèmes et d'environnement.</p> <p>Actuellement, quelque 39 plages, ports de plaisance et étangs de baignade en Belgique arborent un Blue Flag. Cependant, l'initiative est moins connue des plaisanciers. Le service Milieu marin veut changer cela en valorisant davantage l'affrètement et l'initiative des bateaux auprès des plaisanciers. Ceci à travers une campagne et lors des événements organisés par le milieu marin.</p>
INTERPRÈTE	Service Milieu marin
PARTENAIRES POSSIBLES	DG Navigation, GoodPlanet, marinas
IMPORTANCE DE L'ACTION	Jusqu'en 2020, la Belgique était presque le seul pays européen n'arborant pas de Blue Flag sur la côte. En attendant, il y a déjà 39 places avec un Blue Flag, dont 8 sont des marinas. L'initiative doit se faire connaître auprès des plaisanciers, car ils ont tout intérêt à prendre soin au maximum de la nature afin de profiter pleinement de leur loisir.
DURÉE ESTIMÉE ET DATE DE DÉBUT	La campagne débutera en 2025 et sera terminée en trois mois.
PRODUCTION ATTENDUE	Augmentation de la visibilité et de la participation des plages, des marinas et des propriétaires de bateaux à l'initiative du Blue Flag.
HARMONISATION AVEC LA LEGISLATION ET LES INITIATIVES EN VIGUEUR	<ul style="list-style-type: none">• Blue Flag initiative• Bateau de plaisance Safety Days• Mois de la plaisance



9. Communiquer activement sur chaque action du plan d'action

DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>La sensibilisation est l'un des fers de lance de la lutte contre les déchets marins et l'un des thèmes les plus aboutis du premier plan d'action. À travers diverses infographies, films, affiches et campagnes comme celle contre les masques buccaux en mer, les gens ont été sensibilisés à l'impact des déchets marins et encouragés à faire quelque chose contre la soupe en plastique.</p> <p>Le site Internet Dezeebegintbijzelf.be est au cœur de tout cela et explique ce que les citoyens peuvent faire pour protéger l'environnement marin et réduire leur impact sur celui-ci. Une attention particulière sera également accordée à ce que les entreprises peuvent faire pour faire leur part et il leur sera demandé de fournir des conseils utiles pouvant inspirer d'autres entreprises.</p> <p>L'objectif de cette action est de donner un nouveau look au site web et de l'ouvrir davantage à des sujets tels que la protection de la nature et la biodiversité, tout en permettant d'expliquer davantage chaque mesure du plan d'action. Il y aura d'autres communications à ce sujet via les médias sociaux du SPF.</p>
INTERPRÈTE	Service Milieu marin
PARTENAIRES POSSIBLES	Autorités régionales
IMPORTANCE DE L'ACTION	<p>Les déchets marins sont un exemple de problème pour lequel une approche multiple est nécessaire. Cela nécessite une combinaison de mesures, sur l'ensemble du cycle de la vie, plutôt que de se concentrer uniquement sur les mesures "en bout de chaîne". Il est donc essentiel que les différents acteurs tels que les gouvernements, les entreprises mais aussi le grand public prennent leur part de responsabilité.</p> <p>Informé sur les actions du plan d'action assure non seulement un plus grand soutien à la politique, mais offre également une excellente occasion d'attirer davantage l'attention sur les conséquences des décisions sociales, sectorielles et personnelles. Le thème des déchets marins peut être utilisé comme un moyen d'inspirer et de promouvoir l'économie circulaire et les modes de vie durables qui ont également un impact positif sur la biodiversité et le climat.</p>
DURÉE ESTIMÉE ET DATE DE DÉBUT	Début en 2023, (12 mois)
PRODUCTION ATTENDUE	<ul style="list-style-type: none">• Nouveau site web• Articles, affiches, campagnes, vidéos
HARMONISATION AVEC LA LEGISLATION ET LES INITIATIVES EN VIGUEUR	<ul style="list-style-type: none">• Lamercommencechezvous• Bebiodiversity• Ensemble pour la biodiversité• Biodiversitree



10. Promouvoir la sensibilisation à l'environnement dans la formation des étudiants en pêche

DESCRIPTION DE L'ACTION

Cette action favorise la sensibilisation à l'environnement chez les étudiants des cours maritimes en incluant des sujets spécifiques dans le plan de cours, ou en organisant des ateliers, des formations, etc. Une variété de sujets peuvent être abordés, allant de la partie belge de la mer du Nord en tant qu'habitat écologique précieux pour différentes espèces, aux problèmes liés aux déchets et Fishing for Litter, aménagement de l'espace marin, pollution, impact sur les fonds marins, etc.

Cette action s'appuie sur des initiatives antérieures soutenues par le service Milieu marin, comme le cours « Pêcher avec l'avenir » pour les étudiants de l'Institut maritime Mercator à Ostende en décembre 2018. Le fait que le métier de pêcheur ait considérablement changé par rapport au passé a été la motivation pour organiser ce cours. Les pêcheurs doivent aujourd'hui prendre en compte toutes sortes d'enjeux environnementaux (déchets, rejets atmosphériques, etc.), la multitude d'activités liées à la mer (énergie éolienne, aquaculture, etc.) et l'évolution des stocks halieutiques. Le cours a été organisé par ProSea (<https://www.prosea.info/>), une organisation des Pays-Bas qui organise des cours similaires dans l'enseignement de la pêche aux Pays-Bas depuis 2004. Le rapport d'évaluation montre que ce cours a été accueilli positivement tant par les étudiants que par les enseignants. C'est pourquoi cette formation sera ancrée dans la formation des pêcheurs professionnels. Il est prévu d'inclure le cours « Pêche d'avenir » dans la formation permanente des pêcheurs par le biais d'un système de train-the-trainer.

La mise en œuvre du cours « Pêcher avec l'avenir » répond aux obligations de la convention STCW-F révisée (qui entrera en vigueur en 2024) dans le domaine de la formation à la durabilité pour les pêcheurs. Ceci est pertinent puisque la Belgique a ratifié cette convention. En outre, cela donne également corps à la « recommandation OSPAR 2019/01 sur la mise en œuvre de la durabilité éducation programmes pour pêcheurs ». Outre ces obligations légales, il est avant tout important de sensibiliser les futurs pêcheurs à l'environnement dans lequel ils évoluent. En leur apportant des connaissances sur l'environnement marin, la gestion des pêches, la chaîne du poisson, l'entrepreneuriat, la sécurité et les règles du jeu sociales, cette future génération de pêcheurs peut assumer sa responsabilité pour rendre la pêche plus durable. En fin de compte, en plus de la législation et de la réglementation et des innovations (techniques), il est essentiel d'investir dans des professionnels qui connaissent la législation et la réglementation existantes, qui sont capables de travailler avec de nouvelles innovations et qui sont conscients des défis de durabilité qui se posent dans l'industrie.

INTERPRÈTE

Province de Flandre Occidentale en collaboration avec service Milieu marin

PARTENAIRES POSSIBLES

ProSea, ILVO, Service de la pêche maritime, VLIZ, service Milieu marin, Fonds de la pêche maritime, MIM



IMPORTANCE DE L'ACTION	Promouvoir les connaissances et la sensibilisation à l'environnement dans la formation halieutique afin que les étudiants soient conscients de l'impact des activités anthropiques sur le milieu marin, également dans leur futur environnement de travail.
DURÉE ESTIMÉE ET DATE DE DÉBUT	À partir de 2022, le cours aura lieu tous les deux ans par la suite.
PRODUCTION ATTENDUE	Organiser à nouveau la formation « Pêcher avec l'avenir » à l'Institut maritime Mercator, mais privilégier le principe de train-the-trainer afin que cette formation puisse être répétée tous les 2 ans à l'avenir. Chaque pêcheur en formation reçoit ainsi le cours pendant la formation.
HARMONISATION AVEC LA LEGISLATION ET LES INITIATIVES EN VIGUEUR	<ul style="list-style-type: none"> • Convention STCW-F • "Recommandation OSPAR 2019/01 sur la mise en œuvre de programmes d'éducation à la durabilité pour les pêcheurs"

11. Intégrer la problématique des rejets et des déchets marins dans le cadre de l'examen pour un brevet de pilotage restreint et un complément à un brevet de pilotage général

DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>Les bateaux de plaisance sont toujours une source de déchets marins. Le but de cette action est d'informer les futurs titulaires de permis de navigation sur les problèmes liés aux déchets marins.</p> <p>Concrètement, cela signifie que le matériel d'examen sera étoffé. À l'heure actuelle, il ne s'agit que de connaissances de base sur la prévention des déchets dans les voies navigables intérieures et la mer. Cela sera étendu à la prévention de la pollution et à la collecte des déchets. Les nouveaux plaisanciers doivent savoir que des installations d'accueil sont disponibles dans chaque port et qu'ils sont libres d'y déposer leurs déchets. Il est important de mentionner ici que même les déchets verts et d'autres types de déchets spécifiques ne peuvent pas simplement être jetés par-dessus bord (MARPOL, Annexe V)*. Avec le matériel d'apprentissage ajouté, les étudiants seront également sensibilisés aux conséquences du bruit et de la pollution de l'air sur le milieu marin.</p>
INTERPRÈTE	Service Milieu marin & DG Navigation
PARTENAIRES POSSIBLES	Écoles de navigation, GoodPlanet via the Blue Flag initiative
IMPORTANCE DE L'ACTION	Sensibiliser le secteur de la navigation de plaisance au problème des déchets marins et montrer où ils peuvent contribuer à des solutions possibles.
DURÉE ESTIMÉE ET DATE DE DÉBUT	Commence en 2025. Une fois mis en œuvre, seul un examen systématique du programme d'études est nécessaire.
PRODUCTION ATTENDUE	Les diplômés/capitaines sont conscients du problème des déchets marins et connaissent les directives et initiatives les plus importantes à cet égard. À long terme, les bateaux de plaisance deviendront plus durables et que l'impact de cette source de déchets marins diminuera.
HARMONISATION AVEC LA LEGISLATION ET LES INITIATIVES EN VIGUEUR	<ul style="list-style-type: none">• Blue Flag initiative• OSPAR – gens de mer education initiative• MARPOL ANNEX V
DOCUMENTATION PERTINENTE	<ul style="list-style-type: none">• https://www.blueflag.global/blue-flag-for-boat-owners• ICC SPF Mobilité (belgium.be)• https://www.imo.org/en/OurWork/Environment/Pages/Garbage-Default.aspx• https://wwwcdn.imo.org/localresources/en/OurWork/Environment/Documents/Simplified%20overview%20of%20the%20discharge%20provisions%20of%20the%20revised%20MARPOL%20Annex%20V.pdf



12. Sensibiliser le grand public et proposer des solutions aux sources de micro- et nanoplastiques

DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>De nombreuses personnes sont conscientes de l'impact des déchets marins et connaissent les images de zones de déchets dans les océans ou d'animaux qui s'emmêlent ou mangent des déchets. Un aspect souvent porté à l'attention est la pollution par les microplastiques dans l'environnement. Les microplastiques primaires et secondaires polluent nos mers et nos océans (Boucher, 2017).</p> <p>Afin de limiter la pollution par les microplastiques, il doit y avoir une grande prise de conscience des populations sur leur impact. La connaissance des sources, des voies de distribution et des effets des microplastiques dans l'environnement et sur la santé publique est un élément essentiel pour accroître le sens des responsabilités et la motivation du grand public à s'attaquer au problème.</p> <p>Le service Milieu marin disposera à cet effet d'une série d'infographies permettant de cartographier les sources, voies de distribution et solutions les plus importantes.</p>
INTERPRÈTE	Service Milieu marin & service politique des produits
PARTENAIRES POSSIBLES	Autorités régionales
IMPORTANCE DE L'ACTION	L'existence des microplastiques et leur impact environnemental et leurs effets possibles sur la santé humaine sont largement méconnus du grand public. Afin de provoquer un changement et une action possibles, il est d'abord nécessaire d'avoir des informations correctes et claires sur ce problème. Cela peut être affiché de manière bien organisée via l'infographie.
DURÉE ESTIMÉE ET DATE DE DÉBUT	Début 2023, travail sur les infographies deux mois après, début de la diffusion.
PRODUCTION ATTENDUE	Infographie
HARMONISATION AVEC LA LEGISLATION ET LES INITIATIVES EN VIGUEUR	<ul style="list-style-type: none">• Lamercommencechezvous• Beat the microbead
DOCUMENTATION PERTINENTE	<ul style="list-style-type: none">• Boucher, J. et Friot D. (2017). Microplastiques primaires dans les océans : une évaluation globale des sources. Gland , Suisse : UICN. 43pp.• Leslie, HA, Van Velzen, MJ, Brandsma, SH, Vethaak , AD, Garcia -Vallejo, JJ, & Lamoree , MH (2022). Découverte et quantification de la pollution par les particules plastiques dans le sang humain. Environnement International, 163, 107199



13. Élaborer une note d'information politique avec un aperçu des connaissances scientifiques sur les déchets marins et les microplastiques en Belgique

DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>Des recherches sur la présence et les effets des déchets sauvages et des microplastiques en Belgique sont menées depuis 2002. La principale zone d'investigation est la partie belge de la mer du Nord (BNZ), y compris les eaux côtières et les plages. Il donne un aperçu de la présence, de l'origine et de l'impact possible des déchets sauvages, y compris les microplastiques.</p> <p>Chaque année, la VLIZ met à jour les informations scientifiques disponibles sur les déchets (marins) et les microplastiques en Belgique (via une note d'information politique - BIN) dans le cadre du groupe de travail national. L'objectif est de fournir une base scientifique pour les études scientifiques disponibles sur les déchets (marins) et les microplastiques afin de mieux cerner le problème et de pouvoir lutter plus efficacement contre la présence de déchets et de microplastiques. Le document présente également le paysage de la recherche belge (marine) sur ce sujet et aborde les besoins de recherche. Une attention particulière est également accordée aux (initiatives de recherche et d'innovation concernant les techniques d'assainissement et les solutions possibles en Flandre et en Belgique.</p> <p>Enfin, un aperçu est donné des différents projets de recherche belges, ainsi que des experts et des groupes de recherche concernant la recherche sur l'occurrence et les effets des déchets sauvages et des (micro)plastiques en Belgique.</p>
INTERPRÈTE	VLIZ, à la demande du service Milieu marin
PARTENAIRES POSSIBLES	Services publics fédéraux, autorités régionales, universités, instituts de connaissances
IMPORTANCE DE L'ACTION	Garder une vue d'ensemble des différentes activités de surveillance et de recherche en Belgique et en rendre compte. Il permet également de mettre en avant les activités de recherche belges.
DURÉE ESTIMÉE ET DATE DE DÉBUT	Des actions sont déjà en cours et se poursuivront pendant toute la durée du plan d'action.
PRODUCTION ATTENDUE	Aperçu du paysage de la recherche et des informations scientifiques sur les déchets (marins) et les microplastiques en Belgique
DOCUMENTATION PERTINENTE	<ul style="list-style-type: none">• Plan d'action 2017 sur les déchets marins• Évaluation du plan d'action sur les déchets marins• BIN annuel avec un aperçu des connaissances scientifiques sur les déchets marins et les microplastiques en Belgique préparé par le VLIZ ; 2017, 2020, 2021, 2022



14. Élaborer une note d'information politique sur le lien entre les microplastiques, l'environnement et la santé publique

DESCRIPTION DE L'ACTION	Pour répondre à l'inquiétude croissante concernant le lien entre les microplastiques et la santé publique, une vue d'ensemble des connaissances scientifiques existantes et une analyse des connaissances sur l'impact des microplastiques seront effectuées et sera élaboré.
INTERPRÈTE	Service Milieu marin et service Chemicals
PARTENAIRES POSSIBLES	Institutions du savoir et instituts de recherche, autorités régionales
IMPORTANCE DE L'ACTION	L'aperçu scientifique avec toutes les connaissances actuelles sur l'impact des microplastiques sur la santé humaine et l'environnement contribuera à prendre des positions politiques et à prendre de nouvelles mesures plus efficacement.
DURÉE ESTIMÉE ET DATE DE DÉBUT	Début en septembre 2022 et achèvement au printemps 2023.
PRODUCTION ATTENDUE	Aperçu du paysage de la recherche et des informations scientifiques sur les déchets (marins)/microplastiques et la santé publique en Belgique
DOCUMENTATION PERTINENTE	<ul style="list-style-type: none">• Heather A. Leslie, Martin J.M. van Velzen, Sicco H. Brandsma, A. Dick Vethaak, Juan J. Garcia-Vallejo and Marja H. Lamoree (2022). Discovery and quantification of plastic particle pollution in human blood. <i>Environment International</i> Volume 163• Kaur, K., Reddy, S., Barathe, P., Oak, U., Shriram, V., Kharat, S. S. & Kumar, V. (2021). Microplastic-associated pathogens and antimicrobial resistance in environment. <i>Chemosphere</i>, 133005.• Risk, hazard and exposure assessment REACH restriction microplastics



15. Travailler avec les pêcheurs pour garder les mers propres en promouvant le programme Fishing for Litter

DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>Cette initiative a été introduite en Belgique en 2007 et continuera d'être rendue possible et soutenue. Fishing For Litter (FFL) vise à éliminer les déchets du milieu marin et à sensibiliser à la pêche. Les navires de pêche participants reçoivent de grands sacs pour stocker les déchets capturés accidentellement lors de l'activité de pêche sur le pont. Lors du débarquement, ces big bags peuvent être livrés gratuitement aux installations désignées. Les possibilités de recyclage des déchets collectés seront étudiées plus avant en collaboration avec les autorités compétentes.</p> <p>Depuis le début du programme en 2013, environ 40 navires se sont inscrits et une vingtaine de navires participent activement à Fishing for Litter.</p> <p>L'objectif est de poursuivre ce projet et de l'étendre (de préférence jusqu'à 100% de participation), d'optimiser le système d'inscription et la gestion des déchets, sensibilisation et promouvoir l'image du pêcheur.</p>
INTERPRÈTE	Service Milieu marin, Province de Flandre occidentale
PARTENAIRES POSSIBLES	VVC, OVAM, Rederscentrale, Service des Pêches maritimes
IMPORTANCE DE L'ACTION	<p>Les trois objectifs du FFL sont :</p> <ul style="list-style-type: none">• sensibiliser l'industrie de la pêche au problème des déchets marins ;• inciter l'industrie de la pêche à mieux gérer ses déchets ;• éliminer progressivement les déchets marins des lieux de pêche pour réduire la pression sur le milieu marin
DURÉE ESTIMÉE ET DATE DE DÉBUT	Action déjà en cours qui est poursuivie annuellement.
PRODUCTION ATTENDUE	<ul style="list-style-type: none">• Rapports annuels avec analyse de la collecte de données• Événement avec l'industrie de la pêche• Application pour l'inscription et comme matériel promotionnel• Tous les navires de pêche participent au FFL
DOCUMENTATION PERTINENTE	<ul style="list-style-type: none">• https://fishingforlitter.org/• https://rederscentrale.be/fishing-for-litter/

16. Élaborer un plan de gestion des déchets pour les bateaux de plaisance end-of-life

DESCRIPTION DE L'ACTION

Cette mesure est également incluse dans le plan d'action régional d'OSPAR. Au niveau OSPAR, cette action contribuera dans un premier temps à lutter contre les déchets marins provenant des navires de plaisance en fin de vie en :

1. Élaborer une méthodologie pour estimer la quantité, la distribution et la composition matérielle des bateaux de plaisance EoL à utiliser par les parties contractantes (PC) ;
2. élaborer des lignes directrices pour soutenir la gestion des déchets de ces bateaux de plaisance EoL;
3. Collecter les données d'inventaire de ces navires de plaisance EoL pour faire une estimation pour la région OSPAR.

Méthodologie d'inventaire

OSPAR développera une méthodologie pour permettre aux parties contractantes de réaliser un inventaire des bateaux de plaisance en fin de vie. Les inventaires fourniront des estimations de la quantité, de la distribution et de la composition des navires à enregistrer comme preuve pour les futures politiques de gestion des déchets.

Directive sur la gestion des déchets

OSPAR développera et partagera des lignes directrices pour soutenir une meilleure gestion des déchets des bateaux de plaisance en fin de vie. Cette ligne directrice comprend les meilleures pratiques pour la gestion, le traitement, le recyclage et l'élimination durable de ces bateaux de plaisance. La ligne directrice décrira également des études de cas à l'intérieur et à l'extérieur de la zone OSPAR, soulignant les possibilités d'améliorations, en particulier dans la conception des matériaux des navires.

Inventaire OSPAR EoL Navires de plaisance

OSPAR collectera les retours d'inventaire des CP lorsqu'ils sont disponibles pour faire un inventaire du nombre de navires de plaisance EoL, de la distribution, de la composition des matériaux et des pratiques de gestion des déchets dans la région OSPAR. Lorsque les rendements ne sont pas disponibles, des estimations sont utilisées.

Alignement avec la politique européenne et nationale de la plaisance

La Belgique (OVAM) s'est engagée avec le Royaume-Uni en tant que chef de projet à participer à cette action OSPAR. La mise en œuvre de ces trois éléments de cette action nécessite l'échange d'informations entre les parties contractantes et le partage des meilleures pratiques. Les résultats de cette action viendront donc compléter les discussions et les actions au niveau européen. Le groupe européen des parties prenantes des bateaux de plaisance en fin de vie, qui examine les opportunités et les défis de la gestion des déchets, devrait faire des recommandations d'ici la fin de 2022 à la Commission et les États membres pour d'éventuelles actions futures.



Dans ce contexte, la DG Navigation mène actuellement un projet préparatoire dans le but de cartographier les voies possibles d'ici fin 2022 pour parvenir à une économie circulaire dans le secteur belge de la plaisance, tant en mer que sur les voies navigables, et par la suite de élaborer un plan d'action. Ce projet comprend également des tables rondes avec les différents services gouvernementaux et parties prenantes belges impliqués. Le projet tient compte de la législation existante pour les bateaux de plaisance (telle que l'immatriculation, la sécurité, le statut de cas, les droits de sûreté des navires, etc.) ainsi que la répartition des compétences en Belgique concernant les bateaux de plaisance et les voies navigables d'une part et le traitement des déchets d'autre part.

INTERPRÈTE

DG Navigation et OVAM

PARTENAIRES POSSIBLES

Service Milieu marin, service Économie circulaire (SPF Économie)

IMPORTANCE DE L'ACTION

Les bateaux de plaisance EoL sont une source de déchets marins lorsqu'ils sont laissés au large ou sur les côtes (y compris les ports). Après tout, sa décomposition par les processus éoliens et océanographiques entraîne la propagation de macro et micro-déchets par les processus éoliens et océanographiques.

OSPAR applique le concept de gestion du cycle de vie à d'autres produits qui sont une source de déchets marins, et une telle approche est également requise pour les bateaux de plaisance. Ceci est important avec l'activité croissante des secteurs du tourisme maritime dans la région couplée à une flotte vieillissante de bateaux construits en plastique renforcé de verre.

Il en va a fortiori de même pour les bateaux de plaisance sur les voies navigables intérieures. Stimuler et soutenir une économie circulaire est également une priorité importante pour la Belgique. Une économie circulaire pour les bateaux de plaisance apporterait à terme également une contribution positive à la lutte contre les déchets marins.

DURÉE ESTIMÉE ET DATE DE DÉBUT

Début à l'automne 2023 : achèvement de la méthodologie d'inventaire et des lignes directrices pour la gestion des déchets des bateaux de plaisance. Date d'achèvement prévue pour l'automne 2024 avec un inventaire des pratiques publiées dans la région OSPAR.

PRODUCTION ATTENDUE

- Les résultats OSPAR contribuent au plan d'action pour une économie circulaire pour le secteur belge de la plaisance
 - Communication et sensibilisation sur la problématique des bateaux de plaisance abandonnés, les matériaux utilisés dans les bateaux de plaisance et leur impact sur le milieu marin
-

HARMONISATION AVEC LA LEGISLATION ET LES INITIATIVES EN VIGUEUR

- Groupe de parties prenantes de l'UE pour les bateaux de plaisance EoL
 - Projet de la DG Navigation visant à créer un cadre juridique pour la destruction des « navires abandonnés » (sur la base d'une redevance de recyclage)
-

DOCUMENTATION PERTINENTE

- <https://europeanboatingindustry.eu/newsroom/newsletter/item/404-meeting-of-the-stakeholders-working-group-for-end-of-life-recreational-boats>
-



-
- <https://www.sirris.be/nl/het-recyclen-van-afgedankte-composiet-jachten-en-boten-een-werkbare-oplossing>
-

17. Nettoyer les déchets dans et autour des épaves

DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>Diverses études ont décrit à quel point le substrat dur s'est avéré être un endroit attrayant pour la flore et la faune. Les épaves semblent être les plus diversifiées de tous les substrats durs artificiels et, de plus, les activités perturbatrices à leur voisinage telles que la pêche et les activités de dragage sont souvent fortement limitées et/ou réglementées, permettant au développement des communautés biotiques associées de se faire en toute quiétude (Zintzen et al., 2004). Cependant, les déchets marins sont un problème sur et autour des épaves, et peuvent à leur tour avoir des conséquences négatives pour la vie marine (par exemple, s'emmêler dans les filets de pêche).</p> <p>A la suite d'exemples d'actions précédentes, cette action vise à nettoyer une ou plusieurs épaves, idéalement en combinaison avec l'élaboration d'un programme de surveillance pour déterminer dans quelle mesure les déchets sont à nouveau collectés autour de la ou des épaves. Concrètement, cela signifie que la ou les épaves sont nettoyées des filets de pêche, plombs de pêche et autres macro-déchets, en prêtant également attention à la collecte des données : après tout, si des métadonnées suffisantes et standardisées sont conservées, par exemple, la quantité et le type de déchets collectés, cela peut également contribuer à surveiller la situation et à approfondir les connaissances sur le problème des déchets sur les fonds marins. Les données seront transmises au BMDC.</p> <p>Lors du nettoyage, un inventaire biologique (quelles espèces sont présentes/ ont disparu) et archéologique (de quel navire s'agit-il) et tout matériel visuel (vidéo, photo, film, etc.) est-il collecté. Cette action peut également contribuer à sensibiliser le grand public à la problématique des déchets et à la vulnérabilité de certains habitats et espèces.</p>
INTERPRÈTE	Service Milieu marin
PARTENAIRES POSSIBLES	IRSNB, VLIZ, service du Patrimoine Immobilier, clubs de plongée
IMPORTANCE DE L'ACTION	Nettoyage des déchets autour des épave(s) dans le but de restaurer les communautés d'épaves associées et les relations fonctionnelles (frais-nurserie, abri, etc.). La valeur ajoutée d'une telle action réside également dans la sensibilisation du grand public (y compris les plongeurs récréatifs), d'autant plus que les déchets marins sont un thème important de l'agenda politique européen (objectifs opérationnels OSPAR) et que les effets des déchets sur la vie marine sont un large public cible. De plus, les épaves culturelles et historiques font appel à l'imagination.
DURÉE ESTIMÉE ET DATE DE DÉBUT	Le nettoyage du SS Kilmore est prévu pour l'été 2022. Ensuite, il sera décidé quelles épaves sont intéressantes à nettoyer.
PRODUCTION ATTENDUE	Le nettoyage du SS Kilmore et d'autres épaves
DOCUMENTATION PERTINENTE	<ul style="list-style-type: none">• 4,5 tonnes de déchets retirés lors d'un nettoyage d'épave SPF Santé publique (belgium.be)• https://www.vrt.be/vrtnws/nl/2021/10/19/scheepswrak-ss-kilmore-wordt-opgeruimd/



-
- Zintzen, V., Cl Massin, A. Norro, A. Cattrijsse, E. Vanden Berghe, S. Degraer, M. Steyaert, M. Vincx, and J. Mallefet. "Belgian shipwrecks: hotspots for marine biodiversity." *VLIZ Special Publication* (2004).
-

18. Rechercher les hotspots de déchets et les possibilités de nettoyage en mer

DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>La répartition des déchets en mer dépend de nombreux facteurs physiques tels que les courants ou le vent. Parfois, ces déchets s'échouent sur la plage, mais parfois ils coulent au fond de la mer dans ce que l'on appelle les « hotspots ».</p> <p>Bien qu'il y ait des déchets sur le fond marin provenant de la pêche, tels que des filets ou des ficelles d'emballage, il n'y a pas de relation causale claire entre les déchets sur le fond marin et l'intensité de la pêche. En d'autres termes, ce n'est pas le cas que la plupart des déchets se trouvent là où la pêche est la plus intensive. Il n'y a pas non plus de lien direct avec l'extraction de sable ou les parcs éoliens offshore. Cependant, sur un site de dragage, près du port de Zeebrugge, beaucoup plus de déchets sont récupérés sur le fond marin. Cependant, on ne sait toujours pas si cela est le résultat du déversement lui-même, ou des courants ou d'autres forces motrices. Un suivi détaillé de ce hotspot de déchets est donc nécessaire, afin de le supprimer ensuite dans la mesure du possible. De plus, une surveillance ciblée doit être utilisée pour déterminer où d'autres points chauds de déchets peuvent exister dans la partie belge de la mer du Nord.</p>
INTERPRÈTE	Service Milieu marin
PARTENAIRES POSSIBLES	ILVO, IRSNB, VLIZ, dragueurs
IMPORTANCE DE L'ACTION	Les déchets plastiques dans les points chauds du fond marin se dégraderont progressivement en microparticules beaucoup plus difficiles (sinon) à éliminer que les déchets plus gros. Il est donc préférable de nettoyer un tel hotspot dès que possible.
DURÉE ESTIMÉE ET DATE DE DÉBUT	Début du projet en 2026 avec une durée de 12 mois
PRODUCTION ATTENDUE	<ul style="list-style-type: none"> • Informations complémentaires sur le hotspot déchets de Zeebrugge-Est • Nettoyage de cette montagne de déchets • Carte des points chauds
HARMONISATION AVEC LA LEGISLATION ET LES INITIATIVES EN VIGUEUR	<ul style="list-style-type: none"> • Plan d'action intégral flamand pour les déchets marins • Plan d'action régional OSPAR sur les déchets marins • Green Deal européen – Vers zéro pollution pour l'air, l'eau et le sol
DOCUMENTATION PERTINENTE	<ul style="list-style-type: none"> • Fantina Madricardo et al., 2020. How to Deal With Seafloor Marine Litter: An Overview of the State-of-the-Art and Future Perspectives • https://ilvo.vlaanderen.be/nl/nieuws/plasticvervuiling-in-de-belgische-noordzee-geen-alarmerende-hoeveelheden-microplastics-in-vis-en-schaaldieren-kunststof-vezels-alomtegenwoordig-en-hotspot-nabij-zeebrugge

19. Suivre l'état écologique des épaves à travers la campagne Adopt a Wreck

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le but de cette action est de fournir des informations fiables sur l'état réel des déchets marins et de la biodiversité sur et autour des épaves à travers la campagne « Adopt a Wreck ».

Le programme Adopt a Wreck a été mis en place au Royaume-Uni en 2000. Ce système est un moyen d'encourager le public à enregistrer activement les sites qu'il visite. La science citoyenne peut être utilisée pour connaître l'état réel des déchets marins sur et autour des épaves. Il est possible de faire appel à des bénévoles et à des clubs de plongée pour surveiller les épaves. Plusieurs aspects seront examinés, à savoir les déchets sur et autour de l'épave, la biodiversité sur et autour de l'épave et les aspects concernant le patrimoine culturel.

Des ateliers seront organisés pour apprendre à ces personnes comment gérer au mieux la collecte et le reporting des données afin que ces données soient homogènes entre les différents clubs de plongée. Les clubs de plongée qui plongent souvent en mer du Nord peuvent chacun se voir attribuer ou choisir une épave sur laquelle ils feront un rapport 3 à 4 fois. Les signalements peuvent être effectués via le service Milieu marin, après quoi les données sont saisies dans la base de données centrale européenne wrecksite.eu. De cette manière, un flux continu et uniforme de données est obtenu qui peut aider à surveiller les épaves.

INTERPRÈTE

Service Milieu marin

PARTENAIRES POSSIBLES

Province de Flandre Occidentale, Clubs de plongée (locaux), Organisations de plongée (CMAS, NELOS, LIFRAS, PADI), Immobilier patrimoine, VLIZ, IRSNB, DG Navigation

IMPORTANCE DE L'ACTION

Via science citoyenne, des informations peuvent être obtenues d'une nouvelle manière sur les déchets, la biodiversité et l'état autour des épaves. Dans le même temps, l'action crée un soutien social plus large pour la fonction importante des épaves dans notre mer du Nord pour la vie marine et donne un bon aperçu des conséquences des déchets marins.

DURÉE ESTIMÉE ET DATE DE DÉBUT

Commencez à partir de 2022. Le plus important est de mettre en place le programme des volontaires et de vérifier l'intérêt des clubs de plongée. Ensuite, l'information sur le programme pourra être diffusée par le biais d'ateliers.

PRODUCTION ATTENDUE

- Plus de données sur les épaves : pollution & biodiversité
- Moins de déchets autour des épaves qui peuvent être nettoyées en moins de temps

HARMONISATION AVEC LA LEGISLATION ET LES INITIATIVES EN VIGUEUR

Plusieurs programmes Adopt a wreck à l'étranger : Nautical Archeology Society UK ; Plonger Nouvelle-Zélande

DOCUMENTATION PERTINENTE

- [Hotspots belges des épaves pour la biodiversité](#)
- [Société d'archéologie nautique](#)



20. Créer une base de données sur les micro-déchets marins conformément aux directives internationales

DESCRIPTION DE L'ACTION

Compte tenu de l'omniprésence et de la persistance des microplastiques, les actions de prévention et de réduction des déchets plastiques sont prioritaires. La surveillance des concentrations de microplastiques dans le milieu marin a été initiée dans le cadre de la Directive Cadre Stratégie Marine Européenne (DCSMM). Cela permettra de dresser un tableau de la situation actuelle ainsi que de suivre l'évolution à long terme et d'évaluer l'efficacité des actions. Un indicateur de microplastiques marins est également en cours de développement dans un contexte régional (OSPAR). Cependant, il n'existe pas encore de base de données centrale pour la gestion des données collectées au niveau national. La base de données océanographiques (IDOD) du Centre Belge de Données Marines (BMDC, RBINS), un Centre National de Données Océanographiques (NODC) reconnu par l'IODE, est la base de données appropriée à cet effet. Elle peut, sous réserve de certains travaux de développement, être étendue dans de manière à ce que les données sur les microplastiques marins puissent être mesurées peuvent être absorbées dans l'eau, les sédiments et le biote. Cela garantira que : les données sont gérées de manière centralisée, l'archivage des données à long terme est garanti, les données sont rendues publiques et que la communication de ces données dans le contexte international peut avoir lieu conformément aux procédures respectives (y compris OSPAR, Commission européenne et EEA en relation avec DCSMM, EMODnet Chemistry). BMDC est responsable de la gestion centrale des données de surveillance et de diffusion et dispose du savoir-faire nécessaire, en étroite collaboration avec le service scientifique Unité de Gestion du Modèle Mathématique de la Mer du Nord (UGMM, IRSNB).

L'IRSNB et l'ILVO sont actuellement des membres actifs du groupe de travail du ICES sur les déchets marins, le groupe de travail sur les déchets marins (WGML) pour soutenir le centre de données du ICES dans la révision du format de déclaration des données sur les microdéchets. Cela se fait grâce à des recommandations d'experts sur les exigences liées aux métadonnées, aux unités, aux termes standard et à la structure. Une fois le format révisé des données sur les microdéchets publié, tous les CNDO seront invités à soumettre leurs données sur les microdéchets au centre de données du ICES. Cela soutiendra la future évaluation intégrée de la pollution par les microplastiques dans l'Atlantique Nord et la mer Baltique (convention OSPAR). De nombreux NODC sont également tenus de communiquer leurs données de surveillance sur les microplastiques au portail européen EMODnet Chemistry (<https://www.emodnet-chemistry.eu>), qui soutient la directive DCSMM. Cependant, le format de communication des données sur les microplastiques à EMODnet est différent de celui du ICES, bien que les deux devraient être alignés dans la mesure du possible. Ce travail sera réalisé par WGML grâce à la participation active des membres de l'IRSNB et de l'ILVO. En tant que NODC, BMDC mettra à jour sa base de données et adaptera son flux de données pour qu'il soit entièrement compatible avec le nouveau format ICES et le format EMODnet Chemistry.



INTERPRÈTE	IRSNB
PARTENAIRES POSSIBLES	ILVO (alignement du format des données, notamment pour le biote)
IMPORTANCE DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> Assurer une gestion des données correctement structurée pour les micro-déchets et la conservation des données à long terme. Assurer la communication en temps opportun dans un contexte politique international des données dans les formats demandés de manière efficace. Assurer de bonnes relations et de bonnes ententes entre les différents acteurs.
DURÉE ESTIMÉE ET DATE DE DÉBUT	Participation aux consultations sur le format des données (plusieurs mois). Conception et réalisation IDOD (env. 4 mois). L'action se poursuivra ensuite sous la forme de réunions périodiques et de maintenance à long terme des formats et de la base de données, de rapports et d'une implication plus poussée au sein du groupe de travail WGML.
PRODUCTION ATTENDUE	Création de rapports sur les flux de données : <ul style="list-style-type: none"> Base de données (IDOD) adaptée à la gestion des données des microplastiques. Formats de reporting définis et opérationnels.
HARMONISATION AVEC LA LEGISLATION ET LES INITIATIVES EN VIGUEUR	<ul style="list-style-type: none"> OSPAR ICG-ML - Plan d'action régional (service Milieu marin, IRSNB et OVAM). Groupe d'experts OSPAR Microplastiques (IRSNB). DCSMM UE Descripteur 10 et EU Technical Group Marine Litter (KBIN et Département de l'environnement marin). Groupe de travail du ICES sur les déchets marins (WGML) (KBIN, ILVO, VLIZ). Emodnet Chemistry (https://www.emodnet-chemistry.eu/marinelitter).
DOCUMENTATION PERTINENTE	<ul style="list-style-type: none"> ICES, 2019. Integrated Reporting Formats for Environmental Data. Version 3.2.5. Vinci, M., Giorgetti, A., Galgani, F., 2021. Guidelines and formats for gathering and management of micro-litter data sets on a European scale (floating and sediment micro-litter).

21. Stimuler la science citoyenne surveillant des déchets sur les plages

DESCRIPTION DE L'ACTION

Les déchets, en particulier le plastique, s'accumulent dans nos mers et nos côtes, principalement en raison des modes de consommation et de production actuels non durables, d'une mauvaise gestion des déchets et d'un manque de sensibilisation du public. Elle constitue une menace croissante pour le milieu marin, la santé humaine et a des impacts transfrontaliers sur la faune et les habitats .

L'Union européenne s'attaque au problème des déchets marins par le biais de la directive-cadre sur la stratégie pour le milieu marin (DCSMM), qui oblige les États membres à surveiller l'état de nos mers et à prendre les mesures nécessaires pour atteindre ou maintenir un "bon état écologique".

Bien que nous puissions constater que les déchets marins constituent un problème croissant, davantage de données sont nécessaires pour évaluer correctement leur ampleur. À cet égard, les citoyens peuvent jouer un rôle important dans la collecte des données et des informations nécessaires pour aider les autorités à mieux gérer et prévenir les déchets marins.

Pour cela, l'Agence européenne pour l'environnement a développé l'application Marine Litter Watch (MLW). MLW combine l'engagement des citoyens avec la technologie moderne pour aider à résoudre le problème des déchets marins. MLW vise à collecter des données sur les déchets sur les plages avec l'aide des citoyens et des communautés intéressés, à l'appui de la surveillance officielle Il permet également de collecter des données à partir d'initiatives non officielles telles que des nettoyages.

Le service Milieu marin organisera des ateliers avec les organisations partenaires intéressées pour expliquer le fonctionnement de l'application aux citoyens et la promouvoir davantage afin d'obtenir des données supplémentaires pour mieux cartographier le problème des déchets marins sur les plages belges.

INTERPRÈTE

Service Milieu marin, IRSNB

PARTENAIRES POSSIBLES

Organisations de nettoyage des plages, Province de Flandre occidentale, Agence européenne pour l'environnement, OVAM

IMPORTANCE DE L'ACTION

Une participation active aux activités de collecte de données peut aider à sensibiliser les citoyens et les communautés aux problèmes environnementaux qui affectent leur environnement. Cette prise de conscience est essentielle pour encourager des pratiques et des comportements durables. De plus, les données peuvent servir de complément supplémentaire aux chiffres de suivi DCSMM ou de complément par des initiatives non officielles telles que le nettoyage des plages.

DURÉE ESTIMÉE ET DATE DE DÉBUT

Commencer par la consultation et le déploiement de la MLW en 2022, suivi annuel par la suite.

PRODUCTION ATTENDUE

- Données supplémentaires pour le suivi DCSMM et aperçu des déchets sur les plages belges



-
- Sensibilisation et implication accrues des citoyens
-

HARMONISATION
AVEC LA
LEGISLATION ET
LES INITIATIVES
EN VIGUEUR

Plage annuelle surveillance des déchets de l'IRSNB sous DCSMM

DOCUMENTATION
PERTINENTE

- [Descripteur KRMS 10 déchets marins](#)
 - [Application Marine Litter Watch](#)
 - [Kerckhof F. & De Cauwer K. \(2018\). Aangespoeld zwerfvuil. In: État belge, 2018. Actualisation de l'évaluation initiale pour les eaux marines belges. Directive-cadre Stratégie pour le milieu marin – Art 9 & 10. UGMM, Service Public Fédéral Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement, Bruxelles, Belgique, 251 pp.](#)
-

22. Cartographier le flux plastique vers la mer

DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>Afin de quantifier et de cartographier le transport des déchets plastiques vers la mer en Flandre, la proposition de projet cSBO « PLUXIN - Plastic Flux for Innovation et Business Opportunities in Flanders » labellisé en 2020 par le VLAIO (Blue Cluster). L'objectif numéro 9 du plan d'action flamand sur les déchets marins stipule également que "d'ici 2025, l'afflux de déchets (plastiques) de Flandre dans le milieu marin sera réduit de 75 %". Cela nécessite une mesure de référence, une valeur t0, qui est désignée par l'OVAM comme une action prioritaire (OVAM, 2017). Les deux projets (t0 measure & PLUXIN) travaillent ensemble sur une solide base de connaissances sur le flux de plastique en Flandre, ce qui est important pour les futures actions politiques et mesures visant à lutter contre le plastique à la source.</p> <p>Sur la base des résultats de la mesure de t0, le projet PLUXIN, le flux plastique vers la mer sera connu. Dans le même temps, après avoir terminé cette recherche fondamentale stratégique, de nouvelles questions et lacunes dans les connaissances seront définies et constitueront la base de projets de suivi. Les connaissances disponibles sur le flux plastique seront valorisées pour la politique, la science et l'industrie sous la supervision du VLIZ.</p>
INTERPRÈTE	VLIZ
PARTENAIRES POSSIBLES	Consortium PLUXIN, OVAM
IMPORTANCE DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none">• Rassembler les institutions de la connaissance, les entreprises, les plateformes citoyennes et les décideurs politiques dans l'écosystème PLUXIN afin que les nouvelles connaissances de base stratégiques circulent en première ligne vers les parties prenantes impliquées ;• Les connaissances acquises constituent la base d'informations politiques supplémentaires notes ;• Développement d'une méthodologie et d'un protocole d'échantillonnage adaptés au traitement de l'acier de pointe et semi-automatique• Des particules de plastique ont été trouvées à tous les endroits de la zone d'étude (valeur t0 et PLUXIN). Une solide base de connaissances est nécessaire pour cartographier la présence et le transport du plastique ;• Les points chauds et les points froids de pollution sont identifiés ;• Des techniques innovantes de détection des plastiques basées sur la télédétection et l'apprentissage automatique sont en cours de développement ;• La connaissance du flux plastique et de la variation spatiale et temporelle de ce flux est importante pour les futures actions et mesures de prévention;• Initier une innovation basée sur la connaissance du flux plastique.
DURÉE ESTIMÉE ET DATE DE DÉBUT	En cours jusqu'au 29/02/2024
PRODUCTION ATTENDUE	Rapports de recherche, Publications scientifiques, Données ouvertes, Consultations interactives avec les parties prenantes, Note d'information stratégique

**HARMONISATION
AVEC LA
LEGISLATION ET
LES INITIATIVES
EN VIGUEUR**

Connexion via le groupe de travail flamand sur les déchets marins, le groupe de travail national sur les déchets marins et les parties prenantes PLUXIN

23. Poursuivre et élargir la collaboration avec les régions et les experts scientifiques au sein du groupe de travail national sur les déchets marins

DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>Le groupe de travail national se concentre sur la lutte contre les déchets marins et se compose de autorités fédérales et régionales ainsi que la province de Flandre occidentale, qui représente également les communes côtières. Des experts et des scientifiques actifs dans le domaine des déchets marins sont invités en fonction de l'ordre du jour. Dans ce groupe de travail, des informations sont échangées sur les efforts et activités concernant les déchets marins à différents niveaux et coordonnées si nécessaire.</p> <p>Les participants au groupe de travail s'engagent à intégrer les décisions et actions prises dans leur domaine de travail et à communiquer leur suivi aux membres du groupe de travail. Le fonctionnement de ce groupe sera évalué en fonction de l'évolution à la fois de la problématique et de la politique (internationale) nationale en la matière. Des objectifs concrets supplémentaires peuvent toujours découler du travail du groupe de travail. Le groupe de travail se réunit au moins deux fois par an.</p> <p>A la demande de l'un des membres, des partenaires ou du service Milieu marin, des sessions thématiques peuvent également être organisées dans lesquelles un travail spécifique est réalisé autour d'un thème. En approfondissant ce thème unique et en le mettant à l'honneur, les discussions sont facilitées et peuvent aider à trouver des solutions communes. Ces sujets peuvent aller de l'amélioration de la gestion des déchets à la discussion de certaines fractions de déchets problématiques, en passant par un forum sur les options d'élimination des déchets, etc. Les parties prenantes pertinentes qui peuvent apporter des contributions utiles à la discussion sont identifiées et invitées à participer.</p>
INTERPRÈTE	Service Milieu marin
PARTENAIRES POSSIBLES	Services publics fédéraux, autorités régionales, universités, instituts de connaissances, ...
IMPORTANCE DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none">• Garantir une coopération structurelle entre les autorités compétentes en matière de lutte et de prévention des déchets marins• Aligner autant que possible les mesures et les objectifs des différents plans d'action concernant les déchets marins pour éviter les doublons• Permettre la coordination et la mise en œuvre conjointe d'actions de sensibilisation et de communication• Garder une vue d'ensemble de la représentation de la Belgique dans divers forums internationaux sur les déchets marins et échanger des informations à ce sujet• Fournir un soutien aux initiatives qui sont appropriées dans le cadre stratégique, comme le nettoyage des plages• Encourager le développement de partenariats ad hoc en identifiant les besoins et en soulevant les problèmes avec les parties prenantes concernées à travers des sessions thématiques



DURÉE ESTIMÉE ET DATE DE DÉBUT	Les actions sont déjà en cours et se poursuivront pendant toute la durée du plan d'action, jusqu'à la fin de 2027.
PRODUCTION ATTENDUE	<ul style="list-style-type: none"> • Deux rapports de réunion du groupe de travail national (printemps et automne) • Rapports et enregistrements des sessions thématiques organisées avec d'éventuelles collaborations ou mesures
HARMONISATION AVEC LA LEGISLATION ET LES INITIATIVES EN VIGUEUR	<ul style="list-style-type: none"> • 21 mesures pour une économie circulaire (service politique des produits) • Plan d'action flamand sur les déchets marins (OVAM) • Plan d'exécution flamand pour les matières plastiques (OVAM) • OSPAR ICG-ML - Plan d'action régional (service Milieu marin, IRSNB et OVAM) • UNEA AHEG déchets plastiques marins et microplastiques & résolution globale (service Milieu marin et département alentours Flandre) • EU MSFD – Groupe technique déchets marins (IRSNB et service Milieu marin) • ICES – Groupe de travail sur les déchets marins (VLIZ, ILVO et IRSNB) • CRPM - Commission Mer du Nord (Province de Flandre Occidentale) • OMI MARPOL et GESAMP (OVAM)
DOCUMENTATION PERTINENTE	<ul style="list-style-type: none"> • Plan d'action 2017 sur les déchets marins • Évaluation du plan d'action sur les déchets marins • BIN annuel avec un aperçu des connaissances scientifiques sur les déchets marins et les microplastiques en Belgique préparé par le VLIZ ; 2017, 2020, 2021, 2022

24. Soutenir le deuxième plan d'action régional d'OSPAR sur les déchets marins

DESCRIPTION DE L'ACTION

OSPAR est le traité par lequel 15 gouvernements et l'UE travaillent ensemble pour protéger l'environnement marin dans l'Atlantique du Nord-Est. Les quinze gouvernements sont ceux de la Belgique, du Danemark, de la Finlande, de la France, de l'Allemagne, de l'Islande, de l'Irlande, du Luxembourg, des Pays-Bas, de la Norvège, du Portugal, de l'Espagne, de la Suède, de la Suisse et du Royaume-Uni.

En 2021, la nouvelle stratégie environnementale de l'océan Atlantique du Nord-Est (NEAES) a été adoptée. Cette stratégie fixe des objectifs collectifs pour relever le triple défi auquel est confronté l'océan: la perte de biodiversité, la pollution, y compris les déchets marins, et le changement climatique. Sa mise en œuvre fait partie de la contribution d'OSPAR à la réalisation de l'Agenda 2030 des Nations Unies pour le développement durable et des Objectifs de développement durable (ODD).

L'un des objectifs stratégiques stipule que d'ici 2022, OSPAR conviendra d'un plan d'action régional actualisé sur les déchets marins, comprenant un ensemble d'objectifs "SMART" prioritaires pour résoudre les problèmes nouveaux et émergents et réduire l'impact des éléments qui causent le plus de dégâts. au milieu marin. La Belgique, en tant que membre de l'équipe du projet, ainsi que les Pays-Bas et la France ont joué un rôle important dans l'élaboration de ce nouveau plan d'action régional qui a été adopté en mai 2022.

Le service Milieu marin et l'OVAM prennent l'initiative de certaines actions de ce nouveau plan d'action, notamment celles liées aux apports fluviaux déchets, l'action sur les installations de réception portuaires et les bateaux de plaisance EoL et ceux autour du dolly rope. En outre, ils apporteront leur soutien et leur expertise pour la mise en œuvre des autres actions.

L'IRSNB surveille la plage déchets et microplastiques, la surveillance des microplastiques est en cours d'alignement dans un contexte régional. L'INBO est responsable du suivi du plastique dans les estomacs des Fulmars boréaux et l'ILVO de la mesure des déchets sur les fonds marins lors des campagnes de chalutage.

INTERPRÈTE

Service Milieu marin, OVAM, IRSNB, RIOB, ILVO

PARTENAIRES POSSIBLES

Membres du groupe de travail national, VLIZ, DG Navigation

IMPORTANCE DE L'ACTION

La pollution plastique ne s'arrête pas aux frontières nationales . OSPAR offre un forum unique permettant aux parties contractantes et aux observateurs officiels de convenir de mesures rentables qui contribuent à la réalisation de nos objectifs nationaux, régionaux et mondiaux communs, tels que la directive-cadre sur la stratégie marine de l'Union européenne et les objectifs de développement durable des Nations Unies. L'approche intersectorielle et multipartite permet le développement d'approches nouvelles et innovantes de la gestion des océans, telles que les programmes de surveillance collective.



DURÉE ESTIMÉE ET DATE DE DÉBUT	Un nouveau plan d'action régional contre les déchets marins a été adopté en juin 2022 et court jusqu'en 2030.
PRODUCTION ATTENDUE	<ul style="list-style-type: none"> • Projets et rapports de recherche conjoints • Rapports politiques et recommandations • Campagnes de communication et événement des parties prenantes
HARMONISATION AVEC LA LEGISLATION ET LES INITIATIVES EN VIGUEUR	<ul style="list-style-type: none"> • OSPAR NEAES Strategy • Nouvel instrument mondial de l'UNEA • UNEP global seas campaign • Descripteur 10 MSFD • https://odnature.naturalsciences.be/msfd/fr/monitoring/2020/ • https://odnature.naturalsciences.be/msfd/fr/assessments/2018/page-d10 • État belge, 2018. Actualisation de l'évaluation initiale pour les eaux marines belges. Directive-cadre Stratégie pour le milieu marin – Art 9 & 10. UGMM, Service Public Fédéral Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement, Bruxelles, Belgique, 251 pp.
DOCUMENTATION PERTINENTE	<ul style="list-style-type: none"> • OSPAR RAP-ML2

25. Contribuer à l'élaboration d'un instrument international juridique contraignant pour mettre fin à la pollution plastique, dans le cadre de l'UNEA

DESCRIPTION DE L'ACTION

La pollution plastique, et plus particulièrement celle des océans, est un problème mondial qui nécessite une coopération mondiale avec des actions. On craint que d'ici 2025 pas moins de 150 millions de tonnes de déchets (dont le plastique) flottent dans les océans et que d'ici 2050 le poids du plastique dans les océans dépasse celui des poissons.

Après plusieurs années de discussion à l'UNEA et dans des groupes d'experts ad hoc, il a été décidé en février 2022 par l'UNEA-5.2 d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant sur la pollution plastique, en mettant l'accent sur l'ensemble du cycle de vie (de la production à la phase de déchet). Cet accord a été consacré dans la résolution historique intitulée « Mettre fin à la pollution plastique : vers « un international instrument juridiquement contraignant ».

Cette résolution demande au PNUE une instance internationale de négociation internationale (INC) doit élaborer un accord international juridiquement contraignant d'ici la fin de 2024. L'INC devrait se réunir cinq fois d'ici la fin de 2024 pour convenir du contenu et des obligations de l'accord.

Pour la Belgique, il est important que l'ambition de l'instrument soit élevée et que les priorités européennes et belges soient prises en compte. Avec la présidence européenne au premier semestre 2024, la Belgique a également l'opportunité de faire avancer les priorités européennes.

Des experts belges contribueront à l'élaboration de ce traité environnemental international en convenant d'une position belge dans le cadre de SG Plastics et en participant aux réunions de ce groupe ; en contribuant activement à l'élaboration de la position européenne et des orientations de négociation, dans le cadre du Lead Expert Group et du WPIEI Global ; et en participant aux INC eux-mêmes. De plus, des contacts seront faits avec d'autres pays et le soutien nécessaire sera obtenu pour renforcer la position belge et européenne.

INTERPRÈTE

Service Milieu marin, Service politique des produits, Département Environnement

PARTENAIRES POSSIBLES

Service Chemicals, SPF Affaires étrangères, collectivités territoriales et instituts de recherche réunis au sein de la CCIM SG Plastiques.

IMPORTANCE DE L'ACTION

La pollution plastique est un problème mondial et mettre fin à la pollution plastique nécessite une coopération internationale. Le futur accord a déjà été qualifié d'accord environnemental le plus important depuis l'Accord de Paris.

Il est très important que le futur instrument international aborde le cycle de vie complet des plastiques. De cette façon, les lacunes qui ne sont pas comblées par les initiatives et accords existants peuvent être comblées, en particulier dans



	<p>les phases de conception et de production du cycle de vie des plastiques.</p> <p>Après tout, la meilleure façon de lutter contre la pollution plastique est de la prévenir en premier lieu. L'instrument servira à rassembler les parties prenantes pour atteindre un objectif commun de mettre fin à la fuite de plastiques dans l'environnement.</p>
DURÉE ESTIMÉE ET DATE DE DÉBUT	Trois ans avec une date de début en juin 2022 avec le GTCNL à Dakar et le premier CNI à l'automne 2022 en Uruguay, puis 4 autres CNI sont prévus à raison de deux par an. L'achèvement du nouvel instrument est prévu pour la fin de 2024.
PRODUCTION ATTENDUE	Nouvel instrument international juridiquement contraignant avec une approche globale du problème de la pollution plastique, abordant le cycle de vie complet des plastiques, avec des mesures à la fois dans la production et la conception (par exemple, la conception de produits et de matériaux réutilisables et recyclables), l'utilisation et la consommation, ainsi que la gestion et l'élimination des déchets . Le nouvel instrument devra également aborder la coopération internationale, l'accès à la technologie, le renforcement des capacités et la coopération scientifique et technique.
HARMONISATION AVEC LA LEGISLATION ET LES INITIATIVES EN VIGUEUR	<ul style="list-style-type: none"> • Plastic pollution work under UNEP • European Green deal • Circular economy action plan
DOCUMENTATION PERTINENTE	Texte de la résolution Mettre fin à la pollution plastique: vers un instrument international juridiquement contraignant



COLOPHON

Ceci est une publication du SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement (service Milieu marin)

Editeur responsable:

Pierre Kerkhofs, président faisant fonction du comité de direction, Avenue Galilée 5/2, 1210 Bruxelles

À citer comme : État belge, 2022. Plan d'action fédéral pour les déchets marins 2022-2027. Service publique fédéral Santé, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement, Bruxelles, Belgique, 57 pp.